



Trait d'Union 41

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux
association sans but lucratif | printemps 2008



Contenu

Trait d'Union 41

Nouvelles de l' Office

- 3 Introduction
- 4 Rapport d'activité
- 8 Procès-verbal de décision
- 10 Programme de Pologne
- 12 Jardins familiaux et la santé:
Prof. Dr hab. K. WIECH (1ière partie)
- Informations des fédérations:
- 16 Luxembourg: Jardins familiaux au Luxembourg (1ière partie)
- 19 Lettonie: Les cités jardinières en Lettonie
- 22 Suisse : Du travail au loisir
- 24 Suisse : Inauguration des parcelles pour personnes handicapées
ou à mobilité réduite
- 26 Finlande : Les jardiniers russes interpellent le président Poutine
- 28 Nouvelles des fédérations



Abandonné dans les montagnes du cœur

Rainer Maria RILKE (1875-1926) traduit par le Conseil de l'Europe, 2005

Abandonné dans les montagnes du cœur. Vois, si petit au loin,
vois : le dernier village de la parole, et plus haut,
mais à peine visible, un dernier
hameau de l'émotion. Le distingues-tu?
Abandonné dans les montagnes du cœur. Les mains
palpent la roche. Quelques plantes verdoient;
du gouffre muet monte le chant d'une fleur ignorante.
Mais l'être lucide ? Ah, qui a commencé à comprendre,
silencieux à présent, abandonné dans les montagnes du cœur.
Quelques bêtes des montagnes, à la conscience intacte,
protégées, passent et s'attardent. Le grand oiseau, hors d'atteinte,
décrit des cercles autour de la glaciale pureté des cimes. – Mais ici,
sans défense, abandonné dans les montagnes du cœur.



Rapport d'activité 2007

Le comité exécutif se réjouit de pouvoir vous soumettre le rapport d'activité de l'exercice écoulé.

■ 1. Affaires internes

Depuis la dernière assemblée statutaire le comité exécutif s'est réuni les 16 mars et les 24 et 25 novembre 2007 ainsi que le 7 mars 2008.

Au cours de ses réunions, le comité exécutif a discuté tout particulièrement le sujet de la meilleure représentation de notre mouvement vers l'extérieur et l'intérieur. Il a fait les préparatifs nécessaires pour adapter les cotisations, après une période de dix ans. Ces cotisations tiennent compte des nouveaux chiffres d'affiliation tout en garantissant un bon fonctionnement de l'Office. De même le comité exécutif a fait une évaluation de la session d'étude organisée par les pays nordiques.

Grâce à la bonne coopération avec la fédération allemande des jardiniers associés, la publication du Trait d'Union a pu être continuée cette année-ci. Un grand merci va à la fédération allemande et à Monsieur WAGNER ainsi qu'à ses collaborateurs pour ce soutien apprécié. Les mêmes remerciements sont adressés à la fédération autrichienne et à Thomas GINDL pour les adaptations successives de notre site Internet. Sans ce moyen de communication moderne, qui néanmoins devrait encore être amélioré, une fédération moderne ne peut plus exister.

Lors de notre réunion du mois de mars, nous avons pu signer au cours d'une agréable cérémonie un traité de coopération avec les jardiniers

associés japonais. Depuis plus de dix ans, ces jardiniers associés participent régulièrement à nos congrès et ils ressentent le besoin d'accroître la résonance de leur mouvement au niveau national, grâce à des contacts plus étroits avec l'Office. Cette coopération apportera certainement également de nouvelles expériences aux jardiniers associés réunis au sein de l'Office, et on peut estimer que cette coopération sera positive pour les deux parties.

L'Office a dû prendre acte avec regret de l'annonce par la fédération tchèque de son intention de se retirer de l'Office au 31 décembre 2008. Les motifs invoqués par la fédération tchèque ont été discutés contradictoirement par écrit et l'Office a proposé de rencontrer la fédération.

Avec une grande tristesse nous avons appris au mois de juin le décès d'Ivan LARSEN, membre de notre comité exécutif et président de la fédération danoise. Nous n'oublierons jamais le travail fait par Ivan LARSEN pour les jardiniers associés danois, nordiques et européens, ainsi que l'amitié qu'il nous a témoignée.

■ 2. Session d'étude

La mission de l'Office ne consiste pas seulement à défendre les intérêts des jardiniers affiliés, mais également à mettre à la disposition des fédérations les moyens et expériences nécessaires pour mieux réaliser leurs activités.

Cette année-ci la session d'étude de l'Office a eu lieu du 31 août au 2 septembre dans les pays nordiques.

Le sujet en était : « Comment peut-on sensibiliser les autorités, le public et les jardiniers associés pour les jardins familiaux ? ». Des conférenciers spécialisés dans les domaines de la politique nationale et européenne, des communes et des fédérations nous ont présenté leurs idées et suggestions pour mieux présenter le mouvement des jardins familiaux. Il incombe maintenant aux fédérations de se servir de ces suggestions et de commencer un lobbying adéquat, absolument nécessaire pour le développement de notre mouvement.

C'est pour la première fois qu'une fédération a essayé d'organiser une session d'étude conformément aux directives adoptées par l'Office International, c'est-à-dire qu'elle devrait se dérouler exclusivement en langue anglaise. Or il devait apparaître au cours des préparatifs, que beaucoup de fédérations rencontraient des problèmes pour envoyer des membres compétents, à cause d'une maîtrise insuffisante de la terminologie technique anglaise. Il a été décidé de présenter les conférences en anglais (sans traduction simultanée), mais de discuter ultérieurement dans les groupes de travail soit en allemand, soit en anglais ou en polonais.

Le comité exécutif a discuté cette situation et est d'avis que cette adaptation a été utile et est à maintenir.

A côté des exposés intéressants et des bonnes discussions thématiques, les délégués ont pu admirer sur le bateau les très belles entrées et sorties des ports à Copenhague et à Oslo et ont pu ensuite faire la connaissance des jardins familiaux

à Oslo. Nos remerciements chaleureux vont aux fédérations nordiques pour l'organisation de cette session d'étude réussie.

■ 3. Coopération avec les fédérations

En 2007, une demi-journée a été réservée lors de l'assemblée statutaire pour permettre aux fédérations de présenter leurs activités nationales et leurs problèmes.

Cette façon de procéder est devenue entre-temps une tradition et est une composante essentielle de notre réunion statutaire. Ceci permet aux fédérations de mieux comprendre la façon d'agir de leurs collègues et les problèmes qui se posent dans ces pays. Les rapports écrits nationaux ont également été rajoutés en tant qu'annexe au rapport de séance.

La secrétaire générale Malou WEIRICH a participé ensemble avec des représentants de la fédération allemande et deux spécialistes autrichien et suisse au congrès « Jardins Familiaux pleins d'avenir – ville humaine » qui a été organisé par la ville de Hambourg. Le but en était de voir comment la loi allemande concernant les jardins familiaux pourrait être reformée afin d'appuyer une proposition de loi déposée par le sénat de Hambourg. La fédération allemande s'est mobilisée contre cette initiative, car elle était d'avis que ce projet sabotait la loi allemande sur les jardins familiaux et tout particulièrement la protection juridique en découlant pour les jardiniers. Or la participation de la fédération allemande et des invités étrangers n'a eu lieu qu'après que le sénat avait retiré son projet de loi. Il est à espérer que les conférences faites vont appuyer la fédération allemande dans ses efforts pour maintenir une protection juridique forte des jardiniers associés allemands.

L'Office a également été représenté par sa secrétaire générale au congrès de la fédération luxembourgeoise, à l'assemblée des délégués en Suisse et à la journée du jardin,

organisée par la fédération allemande à Hambourg.

Cette année-ci de nouveau plusieurs articles ont été écrits par l'Office pour des publications nationales.

La secrétaire générale a visité l'exposition « Het abc van de Volkstuin – Down to Earth » à Gand. Le drapeau de l'Office n'avait pas pu être mis à la disposition des organisateurs, comme ils l'avaient souhaité. On doit néanmoins regretter que les organisateurs n'aient pas voulu profiter de l'offre d'y exposer les panneaux de l'Office, qui auraient permis de mieux représenter l'Office dans toutes ses facettes que les quelques rares photos y montrées.

W. WOHATSCHEK a représenté l'Office à l'occasion du 50ième anniversaire de la fédération slovaque à Nitra. Il a pu lors de cette cérémonie discuter les problèmes existants avec le président de la fédération tchèque et a encore une fois proposé une entrevue à Prague pour clarifier la situation.

■ 4. Organisations internationales

Conseil de l'Europe

L'Office a participé à toutes les réunions qui avaient été organisées pour les ONGs.

Suite aux difficultés financières du Conseil de l'Europe, ses travaux sont réorganisés. En conséquence, les ONG doivent aussi s'adapter à ces nouvelles données. On suppose qu'à partir de l'année prochaine, les deux regroupements « Monde rural » et « ONG-Villes » devront se réunir dans une commission unique. On discute néanmoins, si cette commission ne devrait pas comporter deux sous-commissions afin de permettre aux deux regroupements de maintenir une certaine indépendance et leur permettre ainsi de mieux pouvoir discuter leurs problèmes spécifiques.

Les ONG ont estimé que les suites réservées au rapport JUNCKER

sont insuffisantes. Les difficultés pour avoir osé aller plus loin reposent probablement sur le fait que l'Union Européenne ne connaît pas en son sein le travail des ONG et se base uniquement sur un travail de lobbying. Elle semble ne pas être encore suffisamment sensibilisée à la nécessité d'associer les ONG et la société civile.

Le mémorandum sur la coopération entre les ONG et les autorités locales et régionales n'est pas encore terminé. En effet les représentants du congrès des pouvoirs locaux et régionaux ont fait valoir des oppositions contre ce texte. Ils estimaient que trop de droits étaient accordés aux ONG et que partant le texte n'était pas équilibré. Ils soumettront un nouveau projet. Le groupe mixte aura l'occasion de s'y pencher une nouvelle fois et de présenter les commentaires et amendements.

Union Européenne

Au début de l'année la secrétaire générale avait à deux reprises des contacts avec le chef de cabinet de Madame Viviane REDING membre de la Commission européenne. Après les suggestions reçues au cours de la session d'étude, une réunion a été organisée le 16 octobre 2007, afin de voir si une coopération entre l'Office et la Commission était de nouveau possible.

Cette réunion a été positive.

La Commission a publié un document « Health Check », qui est le document de base pour les discussions permettant de fixer la stratégie européenne à partir de 2013. Les jardiniers associés peuvent dans ce contexte prendre position et apporter leurs connaissances en matière de biodiversité.

Une nouvelle possibilité de coopération pourrait exister aussi avec la direction de l'agriculture. Suite aux changements dans la politique agricole commune, la répartition différente des subsides et le déficit dans la production de produits alimentaires,

la culture de terrains en friche et de terrains de remplacement ainsi que l'agriculture urbaine pourraient être subsidiées.

Il incombe maintenant au comité exécutif et à l'assemblée générale d'établir les contacts nécessaires et de prendre les décisions qui s'imposent, afin de ne pas gâcher cette chance.

De même comme les conférenciers au cours de la session d'étude, les interlocuteurs à Bruxelles ont souligné l'importance de conclure des alliances stratégiques.

■ 5. Contacts avec les fédérations qui ne sont pas membre de l'Office International

Certaines fédérations nationales continuent d'avoir des contacts avec des jardiniers qui ne sont pas membre de l'Office International.

Ainsi au cours du mois de juin les fédérations nordiques ont par exemple rencontré de nouveau les jardiniers associés russes de la région de St.

Petersbourg.

La fédération autrichienne a essayé d'établir des contacts avec les jardiniers associés des pays baltes. Elle devait néanmoins constater que les jardiniers rencontrés ne répondaient pas à nos critères statutaires.

L'association belge du Mont Saint Amand entretient des contacts avec des jardiniers associés aux Philippines. Elle travaille à la réalisation d'un projet pour y aménager de nouveaux jardins communautaires ou des jardins familiaux.

Un jardinier associé italien a informé l'Office de son intention de créer des jardins familiaux en Italie. Il a également souhaité établir à l'avenir des liens durables avec l'Office. Il faut remarquer qu'avant la deuxième guerre mondiale, les jardiniers associés italiens étaient membre de l'Office International.

Au cours du mois de décembre la fédération française a effectué une mission d'exploration à Moscou. Le but en était de voir si on peut y créer des jardins familiaux pour réinsérer des militaires en retraite dans la so-

ciété. L'Union Européenne pourrait subsidier cette mission sur 1 ou 2 ans. Si le résultat est positif, la fédération française projette de mener ce projet à bien avec d'autres fédérations membres de l'Office International.

L'Office a continué à envoyer des informations à des étudiants, qui traitent le sujet des jardins familiaux dans leurs travaux de thèse de maîtrise ou de doctorat.

En 2007 il n'y a pas eu de contacts avec les jardiniers associés hongrois.

Luxembourg, novembre 2007

Le comité exécutif

Rapport de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2008 à Luxembourg

Etaient présentes: les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de la Finlande, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède et de Suisse.

Etait représentée : la fédération du Danemark

Etaient absentes: les fédérations de Norvège, de Slovaquie et de Tchéquie.

Début de la réunion : 7 mars 2008 15.00 heures

1) Le président international souhaite la bienvenue à tous les délégués.

2) L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3) M. WEIRICH explique le but et la raison de la proposition pour amender ponctuellement les statuts.

4) Après discussions l'amendement proposé de l'article 15 est ensuite adopté à l'unanimité avec la teneur suivante :

«L'assemblée générale fixe la politique générale de l'Office. Elle a pour mission :

a) l'approbation du rapport d'activités du comité exécutif

tif et des comptes de l'exercice clos après rapport des commissaires aux comptes;

■ la décharge du comité exécutif;

■ la détermination de nouvelles valeurs pour les cotisations annuelles;

■ l'adoption des budgets prévisionnels;

■ l'élection des membres du comité exécutif, du trésorier, de maximum trois commissaires aux comptes et d'un suppléant.

b) l'admission de nouveaux membres, la démission et l'exclusion de membres;

c) la conclusion et la résiliation d'accords de coopérations et d'associations;

d) la nomination et la révocation du secrétaire général; l'acceptation ou le refus de sa démission».

5) Dans la version allemande le mot « Austritt » sera remplacé par le mot « Rücktritt » pour garantir la concordance avec le texte français.

Fin de la réunion: 15.10 heures



1^{ère} rangée: Ingo KLEIST (D), C. ZIJDEVELD (NL), L. PARNELL (GB), L. VASAMA (SF), G. STOKES (GB), M. WEIRICH
2^{ème} rangée: J. KIEFFER (L), W. SCHAFFNER (CH), A. FRIEDRICH (D), J. HERREMAN (B), M. ROINILA (SF),
W. WOHATSCHEK (A), H. BONNAVAUD (F), L. OSCARSON (S)
E. KONDRACKI et A. FARIN manquent sur cette photo

Procès-verbal de décision de l'assemblée générale des 7 et 8 mars 2008 à Luxembourg

Etaient présentes: les fédérations d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, du Luxembourg, des Pays-Bas, de Pologne, de Suède, de Suisse

Etait représentée: la fédération du Danemark

Etaient absentes: les fédérations de Norvège, de Slovaquie et de Tchéquie

- 1) Le président international souhaite la bienvenue à tous les délégués.
- 2) L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
- 3) Les rapports de l'assemblée générale à Copenhague sont adoptés à l'unanimité.
- 4) Le rapport d'activité du comité exécutif est adopté à l'unanimité.
- 5) Les délégués constatent que malgré les efforts de l'Office de clarifier les malentendus et de proposer des solutions pour l'avenir, la fédération tchèque a confirmé sa démission de l'Office au 31 décembre 2008.
- 6) A la suite des réponses reçues concernant le sujet de l'intégration des jardins familiaux dans les plans d'aménagement des villes, il est constaté qu'il est encore nécessaire de continuer les travaux dans ce domaine. Il est décidé que les fédérations envoient pour le 1er juin à l'Office un rapport sur les principes et la procédure de l'intégration des jardins familiaux dans les plans d'aménagement des villes. Ce rapport sera traité lors du congrès de Cracovie et sera aussi mis à disposition des fédérations pour leurs travaux nationaux.
- 7) Suite aux informations des fédérations sur l'état d'avancement de leurs recherches pour traiter le sujet "Santé", il est décidé de traduire d'abord les feuilles d'information de Madame KRAUSE sur ce thème et de les mettre à la disposition des fédérations et d'attendre ensuite sa conférence à Cracovie. Après le congrès, la décision concernant la suite à réserver à ce sujet sera prise.
- 8) Les participants à la session d'étude dans les pays nordiques ont une opinion positive. Il est décidé qu'à l'avenir, et ceci en modification des règles précédemment à adopter, les conférences seront toujours faites en anglais, mais que les discussions et travaux se dérouleront dans les groupes de travail dans les langues de l'Office.

Il est souligné qu'aussi bien les documents de la session d'étude que les documents des congrès et des séminaires doivent être absolument mis à la disposition des fédérations.
- 9) Le programme du congrès international à Cracovie est adopté tel que proposé par la fédération polonaise, y compris les quelques amendements faits par le comité exécutif. Il y aura un conférencier polonais, slovaque et allemand. Les idées clés qui doivent être traitées dans ces conférences seront envoyées par la fédération polonaise aux fédérations ensemble avec l'invitation, afin que les sujets puissent être bien préparés avant le congrès.

Les frais de participation pour un délégué s'élèvent à 920 € et pour une personne accompagnante à 630 €. Une nuit additionnelle à l'hôtel Sheraton s'élève à 186 € dans une chambre simple et à 204 € dans une chambre double.

Il est décidé que la résolution doit être courte, précise et forte et doit tout au plus avoir une longueur d'une page. Il est également envisagé de faire additionnellement à la résolution un communiqué de presse.

A l'occasion du congrès il y aura aussi bien une réunion du comité exécutif qu'une réunion de l'assemblée générale ainsi qu'une réunion avec les jardiniers japonais.
- 10) Après des discussions approfondies, la demande de la fédération belge d'exclure du calcul de la cotisation à payer à l'Office, les membres qui ont uniquement un jardin individuel et de ne prendre en considération que les jardiniers avec une parcelle dans les ensembles de jardins, est rejetée avec 12 voix contre 1.

Après explication et discussions approfondies il est décidé de maintenir le principe de calcul basé sur un

forfait gradué (73 % de la base de calcul) et une variable par membre (23% de la base de calcul) avec 12 voix contre 1 abstention.

Les cotisations pour 2009 telles que proposées dans l'annexe 2b sont adoptées par 12 voix contre 1 abstention.

Il est également décidé que cette cotisation sera liée à l'indice du coût de la vie. L'indice à prendre en considération sera décidé lors de la prochaine réunion. Cette décision de principe est adoptée avec 12 voix positives et 1 abstention.

- 11) M. WEIRICH donne des explications concernant le rapport sur la coopération avec les organisations internationales et remercie les fédérations pour leur soutien.
- 12) Le trésorier J. KIEFFER présente le rapport financier et donne les explications nécessaires.
- 13) Les réviseurs informent qu'ils n'ont pas constaté de fautes. Ils demandent que le rapport financier soit adopté et que quitus soit accordé au comité.
- 14) L'assemblée générale adopte le rapport financier de 2007 à l'unanimité et accorde quitus au comité exécutif à l'unanimité.
- 15) Le budget prévisionnel de 2008 est adopté à l'unanimité.
- 16) Le budget prévisionnel du fonds de solidarité de 2008 est adopté à l'unanimité.
- 17) L. OSCARSON a été coopté au comité exécutif après le décès d'I. LARSEN pour terminer le mandat de ce dernier. Après démission d'I. KLEIST du comité exécutif de la fédération allemande, A. FRIEDRICH a été coopté afin de terminer ce mandat.

L'assemblée générale confirme à l'unanimité la cooptation de ces deux membres du comité exécutif.
- 18) Il est décidé à l'unanimité d'organiser le congrès international en 2014 aux Pays-Bas.
- 19) C. ZIJDEVELD en tant que président de la fédération néerlandaise et organisateur du congrès 2014 sera vice-président de l'Office à partir du 30 août 2008.

- 20) La fédération belge a proposé d'organiser un séminaire en Belgique en 2009 sous condition que le nombre de participants soit limité à 5 délégués par fédération.
Il est constaté qu'il n'existe aucune limitation du nombre des délégués pour les séminaires et congrès. La

réunion à organiser en Belgique ne pourra donc être qu'une session d'étude.

Les délégués décident à l'unanimité d'organiser une session d'étude en Belgique.

- 21) La fédération anglaise a proposé d'organiser une session d'étude en 2010 en Grande-Bretagne (Birmingham). L'assemblée générale demande aux délégués anglais de vérifier s'ils peuvent éventuellement organiser en 2010 un séminaire au lieu de la session d'étude. Si ce changement devait néanmoins comporter des difficultés, il est décidé d'organiser en 2010 également une session d'étude.
- 22) Après des discussions approfondies, il est décidé de ne pas fixer définitivement le sujet du congrès de 2011 puisqu'il n'y aura pas en 2009 un séminaire qui sert à la préparation de ce congrès.
- 23) Le sujet retenu pour la session d'étude en Belgique sera le suivant : « les jardiniers associés détenteurs des connaissances pratiques pour la culture jardinière variée ». La fédération belge est chargée de présenter une proposition de programme pour la session d'étude lors du congrès de Cracovie. Une proposition pour les thèmes et conférences sera remise par écrit à la fédération.
- 24) Sur proposition du comité exécutif l'assemblée générale décide de décerner la Rose d'Or à la ville de Caen et au Dr MAINCZYK lors du congrès de Cracovie.

La fédération polonaise fera encore une demande pour la remise d'une Rose d'or.
- 25) Les contenus des Traits d'Union 42 et 43 sont complétés et puis adoptés.
- 26) Les fédérations nationales présentent leurs activités et problèmes et répondent aux questions des délégués.
- 27) La prochaine assemblée générale aura lieu le 28 août 2008 à Cracovie.
- 28) La prochaine réunion statutaire de l'assemblée générale aura lieu à Luxembourg les 13 et 14 mars 2009.

Thème du congrès : "L'avenir des jardins familiaux en Europe" 28 au 31 août 2008

XXXV. Congrès international de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux

Jeudi, 28 août 2008

13.00 - 13.30	Arrivée des délégués
14.30	- Ouverture du congrès par le président de l'Office International, Eugeniusz Kondracki
-	Discours du président du comité exécutif de l'Office International, Wilhelm Wohatschek
-	Discours de la secrétaire générale de l'Office International, Malou Weirich
	Discours des invités
	Remise de la Rose d' Or
15.00	Conférence « La fonction et la signification des fédérations nationales pour l'avenir des jardins familiaux – Conférencier polonais
15.25	Pause café
16.00	Conférence : « Les futures générations de jardiniers associés, qui devra pouvoir profiter demain d'un jardin familial ? - Conférencier slovaque
16.25	Conférence : « L'adaptation des fonctions des jardins familiaux aux nécessités changeantes de la société vue sous l'aspect spécifique de la santé » - Conférencier allemand
17.00	Fin des travaux
17.30	Départ pour la mine de sel à „Wieliczka“ près de Cracovie
	• Visite de la mine de sel
	• Concert
	• Banquet solennel
22.00	Retour à l'hôtel
Ca. 22.30	Arrivée à l'hôtel

Vendredi, le 29 août 2008

9.00 - 12.30	3 groupes de travail
	Groupe de travail 1 :
	« La fonction et la signification des fédérations nationales pour l'avenir des jardins familiaux » (Langues : Polonais, Allemand et Anglais)
	Groupe slovaque 2 :
	« Les futures générations de jardiniers associés qui devra pouvoir profiter demain d'un jardin familial » -(Langues : Anglais, Français, Allemand)
	Groupe allemande 3 :
	« L'adaptation des fonctions des jardins familiaux aux nécessités changeantes de la société vue sous l'aspect spécifique de la santé » -(Langues : Allemand, Polonais, Anglais)

10.30- 11.00	Pause de café
12.30	Déjeuner à l'hôtel
14.00	Départ de l'hôtel pour la visite des jardins familiaux à Cracovie Visite des jardins
17.00	Retour à l'hôtel
17.30	Départ pour l'hôtel „Folwark Zalesie” • Soirée folklorique • Dîner
21.30	Retour à l'hôtel
Ca. 22.00	Arrivée à l'hôtel

Samedi, 30 août 2008

9.00 -12.00	Réunion plénière - Présentation du rapport d'activité par de la secrétaire générale de l'Office International - Résumé des groupes de travail - Adoption de la résolution - Conclusions du président du comité exécutif de l'Office International - Remise de la présidence
10.30 11.00	- Pause de café
12.00	- Fin du congrès
12.15	Départ de l'hôtel
12.30	Déjeuner dans divers restaurants
13.30	Visite de Cracovie: - Palais des Rois - Placé du Marché et Halles (Sukiennice) - Quartier Kazimierz (quartier juif)
17.00	Retour à l'hôtel
19.00	Réception de départ à l'hôtel

Dimanche, 31.08.2008

7.00 – 12.00	Départ des congressistes
--------------	--------------------------

Conférence: Les jardiniers associés et la nature (11ère partie)

Le sol forme la base de tout jardin familial. En Pologne, les jardins familiaux étaient souvent implantés sur des terrains abandonnés ou dévalorisés par la construction et l'industrie. Grâce au travail des amis jardiniers, ces régions ont graduellement pu revivre.

Dans la constitution du sol naturel, les pierres (d'origine) ainsi que les plantes et les résidus de plantes contribuent à la formation de l'humus. Par ailleurs, les racines qui se propagent favorisent la décomposition de composés organiques. Une utilisation non variée du sol, telle qu'elle est souvent observée dans l'agriculture intensive, sans recours à des interventions de régénération, et souvent grâce à des outils lourds et une consommation d'énergie importante, entraînent une dégradation de la composition du sol. La part d'humus dans le sol diminue graduellement (de 20% l'année passée en Allemagne – et une telle situation est probablement aussi intervenue en Pologne et dans d'autres pays européens). Le niveau des nitrates dans le sol augmente peu à peu par une production de masse en raison de l'utilisation unilatérale d'engrais minéraux. Dans cette situation, les jardins familiaux deviennent des endroits favorisant les processus de la formation d'humus et la culture de nombreuses plantes, qui recouvrent le sol pendant toute la période de végétation protègent celui-ci contre l'érosion. Une surface de 300 m² produit environ 10 m³ de « déchets végétaux » par an résultant dans un total de 0,8 m³ de terre d'humus avec environ 30 kg de composants nets ;

Les procédures pour la protection du sol dans les jardins familiaux:



Prof. Dr. Wiech

- Culture adjacente et alternance des cultures en rangée – pour garantir une meilleure utilisation de la surface cultivable, limiter les pertes d'eau et la pousse de mauvaises herbes, pour influencer la réduction du nombre des organismes herbivores (parasites) et l'augmentation des organismes utiles,
- Culture de fruits couvrant le sol – pour réduire l'érosion du sol, diminuer l'évaporation de l'eau et la propagation des mauvaises herbes,
- Apport d'humus (recours aux produits à base d'écorces, sciures, foin, copeaux de bois, herbe coupée) – pour maintenir la part de l'humus dans le sol et limiter l'évaporation de l'eau,
- Utilisation d'engrais verts – pour réduire le niveau des composants nutritifs dans le sol.

III. Biodiversité dans les jardins familiaux

Multitudes des espèces dans les jardins familiaux

De nos jours on n'a plus besoin de convaincre qui que ce soit de la nécessité de protéger la diversité végétale et animale dans le jardin familial. Même sans comprendre le rôle de l'une ou de l'autre plante ou d'un insecte d'une taille plus ou moins importante, ceci dépasse de loin la satisfaction que cette diversité nous apporte ainsi que les aspects esthétiques de ces « compositions de plantes et d'animaux ».

Je voudrais ici rappeler un principe que tous les jardiniers associés devraient adopter:

„N'oublie jamais que plus les espèces sont nombreuses et la relati-

on entre plantes, insectes et autres organismes est complexe, plus ce tissu d'interdépendances est durable et résistant", ou en des termes plus simples:

„Un jardin avec de nombreuses plantes attire davantage d'insectes, acariens et autres animaux herbivores et donc davantage de nourriture pour les organismes utiles, laissant une place plus large à leur développement et créant des refuges confortables“.

Dans un milieu dans lequel vivent de nombreuses espèces, les organismes nocifs ne trouvent que difficilement une plante sur laquelle se greffer car les odeurs se mélangent (marquage olfactif) et certaines espèces de plantes cultivées à proximité forment une « barrière verte fermée » (barrière physique) qui entrave les possibilités de mouvement et empêchent les parasites de trouver la plante qui leur convient le plus comme nourriture (marquage visuel).

La présence de nombreuses plantes en fleurs, fournissant du pollen et du nectar attirant de nombreux organismes utiles dans le jardin familial, qui après avoir consommé une quantité de pollen ou de nectar suffisant, pondent une certaine quantité d'œufs et chercheront des endroits pour le développement comme les colonies, pucerons, corps de chenilles, larves et cocons d'autres insectes. Il ne faut donc pas s'étonner, si dans un jardin, duquel l'odeur d'insecticide est absente, les œufs des araignées sont détruits par l'insecte parasite *Trichogramma* sp. ou d'autres parasites jusqu'à 90%. *Trichogramma* sp. détruit aussi une grande partie des œufs des parasites attaquant les pommiers et les pruniers, de la *mamestra brassicae*, de l'*ochroleuca plecta*, du *pieris brassicae*. La *cotesia glomerata*, qui se nourrit également d'abord de pollen et de nectar, peut détruire de 50 – 90 % des chenilles du *pieris brassicae* de manière parasitaire. Une autre chenille (*cotesia rubecula*) peut détruire de 20 – 40 % des œufs du *pieris rapae*. Par ailleurs *diadegma fenestralis* – l'hyménoptère de la famille des chenilles détruit chaque

année de 70 – 90 % des chenilles de la *plutella maculipennis*, (anglais: Diamond black moth, Small cabbage moth), et une larve gloutonne de *syrphidae* peut dévorer plus de 1000 pucerons! Les *carabidae* qui courent sur la surface du sol dévorent un nombre incroyable d'œufs d'insectes, de larves, de chenilles et de pucerons qui tombent des plantes et même des fourmis. De manière générale, nous pouvons dire que grâce aux organismes auxiliaires de protection ainsi qu'à d'autres facteurs biotiques et abiotiques (notamment le climat), environ 95 % des insectes herbivores et acariens sont détruits dans les différents stades de leur évolution. Mais dans de nombreux cas, l'importante mortalité n'est pas suffisante, et les insectes qui se caractérisent par un fort potentiel de reproduction, peuvent causer d'importants dégâts. Une telle situation est rare et seuls quelques-uns des milliers d'insectes herbivores peuvent causer des véritables dommages. L'évaluation est souvent exagérée et nous considérons le dommage ou les organismes nocifs des parasites qui sont uniquement négatifs pour la récolte et le développement de la plante, dommage que nous remarquons, mais qui équivaut uniquement à une apparition non dangereuse d'un insecte.

Je propose de préconiser l'approche suivante:

“90 % des fruits sont suffisants pour moi, 10% peuvent servir à d'autres organismes ». De toute façon je ne suis pas en mesure de manger ou de traiter la totalité de la récolte, alors insectes, oiseaux et autres animaux peuvent aussi en profiter. »

Chaque personne qui s'engage à protéger la biodiversité devrait jeter un regard similaire sur son jardin et se poser la question:

“Qu'est ce que je peux accepter, et qu'est ce que je ne peux pas accepter?”

Comprendre la diversité des espèces

Nous pouvons nous imaginer la nature

qui nous entoure comme une grande mosaïque, composée de milliers/ de millions d'éléments ou comme un puzzle représentant l'image d'une forêt, d'un pré ou d'un jardin. Chaque élément de ce jeu est à considérer comme une espèce de plante ou un animal différent en tenant compte du fait que la nature est nettement plus compliquée que ce puzzle et que chacun de ces éléments est en relation avec un grand nombre d'autres espèces qui „vont bien ensemble » et se complètent l'une l'autre. Enlever un quelconque de ces éléments à la nature peut entraîner la perte de cette harmonie et entraîner des dommages qui peuvent être causés par des parasites même jamais rencontrés jusqu'à présent.

Pourquoi faut-il protéger la diversité des plantes et des animaux?

Exemples :

- sur la feuille d'un pommier se trouvent en moyenne 50 eriophyes ribis, (angl.: Black currant mite) dans différents stades d'évolution,
- 15 – 50 *Tetranychus althaeae* dans différents stades d'évolution,
- 1 – 3 acariens bénins (ennemis des deux espèces ci-avant nommées)
- sur un arbre se trouvent 30 – 50 colonies de pucerons (une colonie de pucerons peut comporter jusqu'à 500 unités)
- Des insectes miniers – en général une 1 mine/100 feuilles (30 – 100 sur un arbre)
- en printemps de nombreux coleophora (angl: pistol casebearers) peuvent apparaître – en moyenne 1 exemplaire /100-200 feuilles
- Phycitinae (5 % des extrémités endommagées, faible pousse), parasite important
- Chenille du *cheimatobia brunata*, L. (angl: Winter moth) – 1 chenille/50 – 100 feuilles
- Chenille attaquant les bourgeons (le pourcentage des bourgeons détruits est souvent faible et ne dépasse pas les 10 % mais dans certaines années, les 50% peuvent être dépassés)
- Crustacés et autres cassides se trouvent dans l'écorce – environ 10

cassides sur 2 mètres courants en moyenne

- Les rosettes et les bourgeons sont visités par de nombreux miridae, et anthocoridae
- Par ailleurs, il est difficile de définir le nombre des insectes volants, ceux qui fécondent les fleurs, les insectes vivant de manière parasitaire et ceux qui se développent dans les fruits –syrphidae nocif et asilidae et bibionidae utiles.
- La liste de tous les groupes d'insectes (plus de 300 espèces) et acariens qui se trouvent sur un seul pommier dépasse le cadre de cet exposé.

Protection de la diversité des espèces

- La sauvegarde de la plus grande diversité d'espèces possible dans le monde végétal a une influence sur l'augmentation du nombre des organismes herbivores, dont le nombre, de manière générale, n'est pas élevé (ne cause pas de dégâts) en relation avec le nombre généralement élevé des organis-

mes protecteurs;

- La garantie d'un accès permanent à la nourriture – pollen et nectar pendant toute la saison (une soi-disant bande de floraison) pour augmenter le nombre des insectes et les organismes protecteurs (parasites et insectes), des hymenoptera et diptera, brachycera;
- Le maintien de coins dans le jardin avec des plantes sauvages dans lesquels peuvent se développer les organismes protecteurs et constituent un endroit pour un développement alternatif;
- Le maintien dans les jardins familiaux, d'enclaves du monde végétal sauvage, où se développent des espèces d'insectes rares et beaux (différentes sortes de papillons sur les orties comme l'amiral; sur les apiaceae : peu d'organismes nuisibles mais souvent des insectes utiles: syrphidae, exorista rustica, chrysops relictus), sur des plantes neutres: (lucanus cervus, hymenoptera);
- La création de refuges pour les oiseaux, les mammifères et certains

insectes, nichoirs, barres pour les rapaces, tas de pierres pour les animaux sauvages, blocs en bois avec forages;

- Nourriture supplémentaire – culture de parcelles et de plantes avec pollen.

Protection des organismes protecteurs

La protection des organismes protecteurs doit être la tâche de chaque jardinier associé. Chaque insecte herbivore est lié à un nombre plus ou moins grand d'organismes parasites et nocifs qui jouent un rôle important pour la réduction des insectes herbivores et acariens.

Le tableau suivant illustre sur base de quelques exemples comment fonctionne ce système compliqué des relations entre les organismes herbivores (parfois désignés comme nocifs) et les ennemis naturels.

„Organisme nuisible“	Parasite	Importance du parasite
Anthonomus pomorum	Hymenoptera parasitaire – Parasites des larves de l'anthonomus pomorum	+
Cydia pomonella	15 espèces de hymenoptera – Parasites des œufs et des chenilles	+
Phycitinae	Plus de 30 espèces de hymenoptera	+++
Yponomeuta malinellus	Plus de 20 espèces de hymenoptera – Parasites des chenilles et cocons	+++
Espèces d'araignées	5 espèces d'acariens	+++
Pucerons	Nombreux parasites et organismes nocifs de groupes systématiques divers	+++
<p>+ importance mineure ++ importance moyenne +++ grande importance</p>		

L'utilisation d'insecticides chimiques dans le jardin familial a une influence négative sur les organismes protecteurs et entraîne souvent leur disparition complète. Des méthodes de protection non chimiques peuvent aussi avoir une influence négative sur la présence d'organismes pro-

tecteurs. A certains stades d'évolution les insectes herbivores (aussi appelés organismes nocifs) sont souvent attaqués par des parasites et devraient être déposés à l'extérieur du jardin afin de permettre aux organismes protecteurs qu'ils contiennent de terminer leur évolution.

Ci-après quelques exemples pour l'emploi d'une protection non chimique avec les conséquences éventuelles pour les organismes protecteurs:

Prof. Dr. Wiech

A continuer

Espèce	Procédé pour la protection non chimique	Remarques
Malacosoma neustria	Ramasser les groupements de chenilles	Une grande partie des chenilles est déjà touchée par des parasites
Pieris brassicae	Ramasser les oeufs	Une grande partie des œufs ramassés en août est touchée par trichogramma
Plutella maculipennis	Destruction des chenilles en mai et en juin	La destruction biologique ou chimique des chenilles entraîne la destruction des ennemis naturels de la plutella maculipennis
Yponomeuta malinellus	Ramasser les nids avec les cocons	Le cocon de yponomeuta maelinellus contient environ 30 espèces de parasites



Luxembourg: „Les jardiniers associés regardent au-delà de la palissade du jardin” (11ère partie)

Jean Kieffer, Président de la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer

Cette contribution permettra de vous familiariser avec la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer (CTF) appelée en luxembourgeois d'une façon raccourcie „Gaard an Heem” et souvent aussi d'une façon affectueuse et non pas dédaigneuse „de Porretteclub » (association de poireaux).

Les origines du mouvement des jardins familiaux au Luxembourg

Comme dans beaucoup de pays européens, membres de l'Office International des jardins familiaux, l'élément

essentiel et l'origine de l'organisation des jardins familiaux étaient et sont encore aujourd'hui les sections locales de Coin de Terre. Les premiers amis jardiniers se regroupaient dans ces sections afin de pouvoir ainsi mieux défendre leurs intérêts sociaux mais aussi leurs intérêts matériels bien compris.

Les origines du mouvement des jardins familiaux remontent au Luxembourg à la fin du 19^{ème} siècle. Il existe néanmoins aussi une image représentant un drapeau d'une association de fleurs et de jardins menti-

onnant la date de 1879. Il est documenté que la première association de jardins familiaux a été fondée au Luxembourg en 1886.

Etant donné qu'il est d'autant plus facile de défendre efficacement des intérêts communs, que le nombre d'adhérents est important, les premières associations de jardins familiaux se sont regroupées d'abord par petits groupes puis se sont organisées en fédérations.

Un pas supplémentaire fut fait en 1928 c'est-à-dire il y a tout juste 75 ans. Après des discussions difficiles

au cours desquelles on a dû prendre acte d'une nouvelle scission et de la création d'une nouvelle association, on a abouti pourtant à la fin à la fusion des trois associations „Coin de Terre et du Foyer“, „Cercle Horticole“ et „Amis de la Fleur“ dans une fédération nationale unique la „Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer“.

tions affiliées, mais elle n'a aucun pouvoir d'immixtion dans l'administration autonome des sections.

Parce que la fédération est l'organisation centrale des sections, ces dernières ne sont non seulement les fondateurs mais également en dernier ressort les uniques associés de la fédération détenant tous les pouvoirs.

est ainsi la plus grande association horticole, familiale et de protection de la nature au Luxembourg.

Suite à une nomination ministérielle la ligue est membre du Conseil supérieur du Bénévolat, organisme créé pour stimuler le bénévolat.

Les jardiniers associés luxembourgeois coopèrent avec des organisations nationales et internationales poursuivant les mêmes buts en vue d'un soutien mutuel et d'une concertation réciproque.

Ainsi la ligue CTF est membre de la fédération centrale luxembourgeoise des fédérations de protection de la nature NATURA et membre de l'Office International des Jardins Familiaux.

La ligue CTF observe une neutralité politique et confessionnelle rigoureuse dans ses travaux.

Les missions de la ligue du Coin de Terre luxembourgeoise

Le but de la fédération consiste avant tout dans la stimulation de la culture de légumes et de fruits, de la culture des fleurs ainsi que des jardins d'agrément en tant qu'occupation de loisir et la stimulation de l'acquisition d'une maison individuelle et d'un jardin individuel.

Si s'ajoute l'aide fournie aux sections pour acquérir des terrains de longue durée en vue de la création d'ensembles de jardins familiaux ainsi que pour la mise en oeuvre d'une protection juridique de tous les ensembles de jardins familiaux.

La ligue propage les idées de protection de la nature et de la création de jardins scolaires.

En ce qui concerne la famille et l'occupation de loisirs nous essayons par la culture jardinière et fruitière de donner aux familles les bases pour une occupation bienfaisante des loisirs destinée à enrichir ainsi la vie familiale et à embellir le domicile familial.

Nous nous préoccupons également de la sauvegarde d'un environnement naturel et sain et de la transmission des connaissances sur la nature et leurs interrelations.



Cette fusion est due en grande partie à la pression du gouvernement.

Le prêtre ouvrier français Abbé LEMIRE a participé d'une façon déterminante à cette fondation.

Le rassemblement sous l'égide d'une organisation centrale ne signifie néanmoins pas du tout l'abandon des actions indépendantes et de l'administration autonome des différentes sections. La représentation des intérêts communs par la fédération ne signifie nullement une métamorphose des associations locales dans la fédération, mais au contraire une coopération selon des conditions fixées de façon détaillée dans les statuts de la fédération.

La fédération a évidemment pour mission de stimuler les activités des sec-

Ces pouvoirs sont exercés par les délégués des sections au cours de l'assemblée générale. Ces pouvoirs n'appartiennent pas individuellement à chaque section, ni à un groupe, ni aux régions mais sont indivisibles et communs à toutes les sections qui forment la fédération.

La fédération est juridiquement une coopérative agricole.

La ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer a également été reconnue le 28 février 1993 en tant qu'association de protection de la nature par le gouvernement.

A l'heure actuelle la ligue est formée par 139 sections locales et compte plus de 32.000 familles membre. Elle

Nos associations locales apportent avec leurs membres une contribution importante à l'embellissement des localités et à la sauvegarde de leur substance. Elles favorisent la création et la protection d'espaces verts dans les quartiers urbains afin d'y améliorer la qualité de la vie.

Les fédérations favorisent la prise en compte des ensembles de jardins familiaux comme verdure intégrée dans les espaces publics verts, qui sont mis à la disposition de la population en tant qu'espace de loisir à proximité directe des habitations.

Sur le plan social nous encourageons l'esprit associatif en tant qu'élément essentiel de la convivialité.

Dans ce contexte nous stimulons la vie associative et culturelle ainsi que le réflexe de soutenir les efforts de la communauté et l'acceptation de remplir des missions favorables à la société. S'y ajoutent des actions pour l'intégration des concitoyens étrangers.

Le programme de travail de la fédération comprend également des conseils donnés aux membres ainsi que leur formation.

Nous conseillons tous les jardiniers dans l'aménagement, la culture et la protection de leur jardin.

Par des conférences spécialisées, la présentation de films et des cours de formation pratique, nous essayons de leur transmettre les bases pour un travail horticole correct en mettant l'accent sur le maintien d'un sol, d'un air et d'une eau sains et la protection de la biodiversité.

Dans la revue mensuelle de la fédération « Gaard an Heem » et dans le livre de poche annuel distribué gratuitement à tous les membres ainsi que sur le site www.ctf.lu les jardiniers privés et les jardiniers disposant d'une parcelle dans un ensemble de jardins familiaux reçoivent des idées précieuses et des informations concernant le jardin, le foyer et l'environnement. Ainsi la fédération fait une contribution essentielle à

la protection de l'environnement par l'entretien et la sauvegarde des jardins familiaux et en particulier par la propagation de la culture écologique dans le jardin familial.

Notre mission inclut aussi la stimulation de la vie coopérative par l'acquisition en commun de semences, de plantes etc. et par l'acquisition d'ustensiles pour l'usage commun. Grâce à la coopération avec les médias l'idée clef: "Jardin familial, espace vert pour tous" est propagée dans de larges parties de la population.

Nous soutenons des concours, des expositions et des cours de formati-

des villes et des communes, les communes peuvent sur base des nouvelles dispositions législatives concernant l'aménagement des villes prévoir des zones de jardins familiaux.

La fédération luxembourgeoise continue de soutenir les efforts de l'Office International pour créer des lois stimulant le mouvement des jardins familiaux aussi bien au niveau national qu'au niveau européen.

Il nous incombe de sensibiliser un large public pour des connaissances, qui pour nous jardiniers associés sont une évidence. Par exemple il faut ainsi propager l'idée que les jardins



on, afin de présenter ainsi au public les buts de la fédération et l'idée du mouvement des jardins familiaux.

La fédération est l'interlocuteur des autorités publiques et des forces politiques. Elle soutient les sections dans leurs efforts de créer de nouveaux ensembles de jardins familiaux, de sauvegarder les ensembles existants et de les protéger juridiquement. Au Luxembourg, il n'existe pas de loi concernant les jardins familiaux. Or depuis l'actualisation en 2004 de la loi de 1937 concernant l'aménagement

et le travail horticole offrent des possibilités de repos et de détente ainsi que de la récréation à l'air frais loin du stress journalier, une activité corporelle indépendante des contraintes de la société; une possibilité de rencontre entre personnes poursuivant les mêmes buts dans une atmosphère conviviale au jardin loin du stress, du trafic et des médias et la découverte de la nature et de son cycle annuel, souvent ignorés par l'homme moderne.

A suivre

Lettonie: Les cités jardinières en Lettonie

Richard Copland

Nous suivions une bande de sable blanc le long de la côte baltique lorsque notre avion, venant du Danemark, commença à descendre sur l'aéroport de Riga. Alors nous tournions pour nous diriger vers l'intérieur des terres en suivant le large estuaire du fleuve Daugava. Notre voyage en Lettonie avait comme but de visiter de nouveaux amis, qui étaient de fervents jardiniers.

En dessous de notre petit avion une épaisse forêt de pins cédait la place à des usines, des banlieues et nous avions un premier rapide aperçu des jardins familiaux. Il s'agissait d'un très large patchwork de jardins carrés et rectangulaires qui s'étendaient des deux côtés de la rivière et des lignes de chemins de fer.

Après avoir pris une collation à l'aéroport, nous prenions un taxi pour nous rendre au centre ville. Pendant que notre chauffeur doublait des tramways et des camions, il nous apprenait que les jardins familiaux (Darzina en letton) sont très populaires parmi les citoyens. En effet jusqu'en 1990 les pénuries de nourriture étaient relativement fréquentes et les jardins familiaux étaient alors pour les familles la principale source de produits frais.

Notre hôtel, situé dans la vieille Ville (Vegrica) était entouré de beaucoup de maisons d'art nouveaux, d'églises merveilleuses et de places attractives avec des cafés et des restaurants. Le plus grand marché d'Europe était organisé dans un groupe de larges hangars, abris des zeppelins pendant la première guerre mondiale. Dans un hangar on vendait du fromage, dans un autre du pain et dans un autre encore du poisson. A l'extérieur sous un soleil de plomb on trouvait les étalages des jardiniers avec un grand choix de fruits. Les jardiniers locaux étaient présents ; ils vendaient des bouquets de fleurs lumineuses qui étaient exposées dans des boîtes et des pots de confiture disposés sur les pavés. Nous choisissions un bouquet de pois cassés gourmands pour l'offrir à nos amis.

Dans l'appartement du 14^{ième} étage de Janis et Dzintra nous dégustions une soupe de betteraves rafraîchie et nous admirions la vue panoramique sur la cité. Nous décidions de passer une journée dans leur jardin familial. Janis expliquait que ces jardins familiaux étaient considérés comme des parcelles précieuses de campagne où toute la famille pouvait s'échapper pour une journée et faire un pique-nique.

Le lendemain nous faisons la route en train vers Jurmala, la plage locale. Derrière la clôture des chemins de fer les jardins familiaux s'étendaient dans toutes les directions avec des jardiniers en train de travailler leur terre, de discuter ou qui recherchaient simplement le soleil.

La famille de nos amis et leurs enfants nous rejoignaient à la plage. Après avoir pataugé un peu dans l'eau froide de la mer baltique, nous retournions à travers la forêt de pin vers la route principale où nous achetions des provisions pour faire notre pique-nique. Nous achetions aussi des myrtilles et des cerises qui se trouvaient sur un des nombreux stands où les jardiniers associés locaux vendaient leurs produits.

Nous nous baladions sur le chemin étroit et poussiéreux qui longeait la large rivière et Janis nous informait que sa famille fait ce chemin presque tous les week-ends depuis presque cinquante ans et ceci même en hiver.

Beaucoup de maisons autour de ce lieu balnéaire étaient entièrement construites avec du bois local. Également l'église protestante qui était peinte à l'intérieur avec des anges

entourés d'un ciel étoilé, était en bois.

En ouvrant la porte d'entrée nous entrions dans le monde des jardiniers associés. Chaque parcelle était entourée d'une haie et comprenait un spacieux abri en bois et quelques grands fruitiers. Les enfants nous devançaient pour arriver à leur jardin et passaient par un trou dans le vieil abrivent.

Des prés couvraient la pente descendant vers le fleuve. On y voyait quelques arbustes avec des mûres et des groseilles qui poussaient dans l'herbe. Des rangées de radis et d'oignons ainsi que des têtes de salades alternaient avec des rosiers africains d'une couleur orange et un cosmos de couleur rose.

Nous nous asseyions sur la véranda de la maisonnette qui se trouvait dans l'ombre d'un prunier. Un nid de guêpes se trouvant dans un tronc d'arbre pourri nous éloignait de la plupart des fruits.

Des fleurs d'été jaunes et brunes bougeaient légèrement dans le vent chaud. Nous dégustions une bière locale « Zelta », du Kvass (une boisson fraîche faite de pain de froment fermenté) et du « Piragi » (du lard finement coupé dans des rouleaux de pâte). Les enfants travaillaient à leur tanière installée dans un vieux pommier. Après avoir observé deux pêcheurs dans leur petite barque essayant de capturer un brochet dans la rivière, les cannes et les bobines étaient descendues des combles. Nous cherchions des vers et la compétition pouvait commencer. Un feu de camp était allumé avec des branches provenant d'un élagage des arbres. Des pommes de terre qu'on venait de retirer de la terre étaient placées dans les cendres.

Les quelques perches pêchées étaient nettoyées, enrobées dans un papier et placées près des pommes de terre. C'était un dîner simple et frugal mais au combien délicieux. Nous restions jusqu'au coucher du soleil



lorsque les moustiques nous rendaient finalement la vie trop inconfortable.

Nous projetions de nous rendre ensuite dans le restaurant situé sur le toit de l'hôtel Gutenberg près de l'imposante cathédrale. Nous étions invités pour visiter aussi une cité jardinière en pleine campagne bien éloignée de la vie citadine.

Le lendemain nous nous dirigeons vers le Nord et la forêt de pin et le sol sableux de la baie de Riga cédaient la place à une fertile terre agricole. Après trois heures de route, nous nous trouvions sur des chemins sans panneaux et poussiéreux où l'on ne voyait aucun autre véhicule, aucun magasin, aucun être humain, juste quelques fermes en bois se dessinaient dans les vastes plaines. Des cigognes se trouvaient dans l'herbe. Nous consultions notre carte et notre boussole et nous discussions où nous étions. A un certain moment un lac, entouré de bouleaux à côté du chemin, était reconnu comme indication du chemin à prendre.

Quelques fermes en bois s'élevaient dans de larges étendues de prairies. Lorsque nous descendions de notre voiture, un silence total nous entourait, entrecoupé seulement par le bruit des poules marchant parmi les choux. Un chien de garde poussiéreux était couché près d'un tonneau et battait de la queue.

Notre hôte, une personne âgée, Ruta sortait avec un large sourire de son bungalow en bois et protégeait ses yeux du soleil. Elle nous apprenait qu'il était extrêmement rare et un grand honneur pour elle d'avoir des visiteurs étrangers.

Ruta nous montrait la cité jardinière avec Duxie, le chien qui sautait à notre côté. Immédiatement près de la porte d'entrée se trouvait un très grand dépôt pour stocker les provisions pour l'hiver. D'imposants phlox blancs poussaient autour du porche.

Plus loin on découvrait des salades

et des herbes aromatiques. D'un tas de fumier partaient de larges plantes couvertes de fruits d'une couleur bleu acier, étendaient leurs branches et couvraient une large partie de ce tas. Dans la petite serre des cornichons étaient cultivés pour faire des conserves.

Dans la prairie on entendait des abeilles et des taons. Au milieu des fleurs sauvages se trouvait une imposante vache brune qui était attachée. Elle était traite trois fois par jour. Ruta apportait la plupart du lait en vélo à la laiterie la plus proche, distante de cinq kilomètres.

Aucun herbicide n'avait été utilisé ici. Il y avait une plénitude de grains de rosiers africains, des coquelicots, des bleuets et des pensées sauvages. Le seul engrais jamais utilisé était la bouse de vache et de poule, animaux qui étaient maintenus à l'intérieur pendant l'hiver. Il n'y avait pas non plus de machines agricoles. Ruta travaillait la terre seule et tout était fait à la main. Elle nous montrait le foin qu'elle venait de couper avec une faucille et qui était en train de sécher sur un étalage en bois.

Dans le verger elle nous invitait à cueillir nous-mêmes les fruits foncés du cerisier. Il y avait également quelques ruches. La roue en bois fixée à la pointe du poteau de téléphone fournissait une plate-forme permettant à un couple de cigogne d'y nicher. Les cigognes sont supposées apporter de la chance aux agriculteurs.

Lorsque nous continuions à marcher dans les prairies, le bruit des insectes devenait de plus en plus fort. Ruta nous amenait vers un ensemble de bouleaux où des campanules poussaient dans le sol sableux. Des carottes et des pommes de terre étaient conservées ici et étaient enfoncées profondément afin de ne pas être endommagées par le froid de l'hiver.

Nous étions invités à entrer dans la maison. Des pots de confiture et de chutney étaient alignés dans la cui-

sine. Les ustensiles en métal et en bois étaient parfaitement propres et rangés soigneusement. Tout était fonctionnel, aucun entassement. Il n'y avait ni frigidaire, ni congélateur, pas de télévision, pas d'eau courante.

Ruta allait chercher une jarre de lait dans la fraîcheur du puits. Nous nous asseyions autour de la table et apprécions un lait crémeux ensemble avec du pain frais, du beurre fait maison et du miel. Un énorme poêle à bois pour chauffer terminait la salle de séjour. Ruta nous assurait que ce poêle suffisait à maintenir cette pièce chaude en hiver. Elle expliquait aussi que certains jours il était dangereux de sortir même pendant un court moment, si on n'avait pas des vêtements polaires.

Le moment était venu de dire au revoir. Nous acceptons l'invitation de séjourner l'année prochaine à la ferme pendant quelques jours et d'essayer certains travaux avec nos propres mains par exemple pour faire du foin ou pour couper du bois pour faire le feu en hiver.

Article publié dans la revue anglaise No. 1 de 2007



Suisse: Du travail au loisir

Werner Fricker

Dans le Bund du 10 février dernier a paru l'essai d'Edouard Kaeser, qui a reçu le 1er prix du concours organisé par ce journal sur les essais. Né en 1948 à Berne, Edouard Kaeser travaille comme professeur de physique, mathématique et philosophie pour un gymnase. Le Jardin familial s'intéresse à son texte pour la simple raison que ce scientifique de 63 ans, dans son essai sur le principe du travail, s'est penché de manière détaillée sur les travaux de jardinage (principe du temps libre). Malheureusement, en ce qui concerne les articles de journaux, il n'est possible de reprendre que des extraits du texte de cet essai. www.ebund.ch/essay

Tout d'abord, l'auteur relate l'industrialisation de la fin du XVIIIe siècle, qui « a pris à beaucoup d'êtres humains leur travail ». Un siècle et demi plus tard, le fabricant de machines de bureau IBM déclare de manière optimiste que « les machines doivent travailler, les êtres humains doivent penser ». Cependant, c'est plutôt l'inverse qui est vrai. Cette affirmation semble vide de sens et gratuite. Car après la fabrique, c'est le bureau qui s'automatise. Dans tous les cas, nous investissons énormément d'intelligence dans des systèmes qui, paradoxalement, rendent notre intelligence toujours plus superflue. Et à la maison nous disposons d'un arsenal

toujours plus sophistiqué d'engins qui nous facilitent la vie dans le ménage et au jardin. Malgré tout, on observe que beaucoup de nos contemporains tiennent à s'occuper eux-mêmes, et avec assiduité, de leur jardin. A la sueur de leur front, ils tournent la terre, mettent en forme des plates-bandes, cultivent leurs propres légumes. Il semble dans l'intervalle que le contact physique direct avec le sol nous procure plus de confort, bien-être et force, que toute cette technique qui nous en tient éloigné.

Il est facile de se moquer des jardins ouvriers. Mais ce qui se passe, d'après ma thèse, c'est le malaise

croissant d'une forme de vie toujours plus virtuelle. Le retour à une vie active dans le jardin familial compense la tendance à laisser nos activités à la technique et de ce fait à nous déconnecter de notre corps. Dans le cadre d'une telle tendance, le légume devient lui aussi un outil dans le sens où il n'est plus soumis aux conditions de croissance et maturation naturelles de la nature. Le légume est de moins en moins lié au sol, à la saison, au temps et au climat, à l'exemple de la tomate hors sol. Cette dernière est devenue l'emblème d'une forme d'alimentation technique de l'être humain. Vue sous cet angle, une protestation toujours plus vive s'exprime, par le biais du jardinage privé, contre les supermarchés d'une alimentation sans identité et sans âme.

Ce à quoi l'être humain tend, c'est une recherche horticultrice proche du terroir, qui se distancie toujours plus des produits trafiqués. Si la devise principale de la productivité moderne est beaucoup de produits pour peu de travail, alors, par opposition, l'activité du jardinage veut dire peu de produits pour beaucoup de travail. Notre activité de loisir, souvent fatigante, se veut à contre-courant du monde technique de tous les jours. En fin de compte, on ne produit pas des tomates, mais son propre petit bonheur.

Je me donne de la peine dans mon jardin pour produire des légumes non pas dans le dessein de me nourrir. Mais je peux – si je veux – y exercer une activité corporelle. Ce vouloir, on l'exerce durant ses loisirs. J'ai justement des loisirs. Et durant mes loisirs, j'ai la capacité de pratiquer un travail humain. C'est pourquoi je plaide pour la valorisation des loisirs, en contrepartie du travail.

Article publié dans la revue « le jardin familial suisse » 04/2007
Traduction : Philippe Vorlet



Suisse: Inauguration des parcelles pour personnes handicapées ou à mobilité réduite

Texte + photos: Jean-Paul Gygl



M. Frédéric Schär et M. Michoud.



Mme Mylonas et M. Houlmann.

C'est par une belle journée ensoleillée, le vendredi 14 septembre 2007, que s'est déroulée cette cérémonie, dans le groupement de Plan-les-Ouates, où son Président, Thierry Houlmann, nous accueillait.

M. François Longchamp, conseiller d'état en charge du département de la Solidarité et de l'Emploi, M. François Baertschi, maire de la ville de Lancy; M. Laurent Seydoux, conseiller administratif de la commune de Plan-les-Ouates, M. Arnold Michoud, Président de la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux ainsi que M. Frédéric Schär, Président d'Honneur de la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux, étaient présents.

Après les discours, un magnifique buffet nous attendait afin de remercier toutes les personnes qui avaient œuvré dans le développement de cette belle aventure.

Cultiver son bien-être

Pour les personnes à capacité corporelle réduite, le jardinage représente une difficulté réelle. Que faire pour pallier ce problème? Les parcelles familiales de Plan-les-Ouates à Genève donnent l'exemple.

Le travail au potager est un exercice qui demande des efforts, certes. Pourtant ce temps passé au creux de la terre peut s'avérer méditatif, et permet souvent de faire oublier les

énervements de la journée. Les personnes à mobilité réduite ou handicapées sont sou-vent mises à l'écart de cette discipline. Le plaisir du jardin est-il fatalement réservé à ceux dont le corps est en pleine santé?

A l'instar des jardins familiaux de Plan-les-Ouates, des aménagements peuvent être effectués pour réduire l'effort des personnes handicapées ou à capacité corporelle réduite.

Un potager surélevé

«A cause de ma jambe malade, je suis dans l'impossibilité de me baisser», souligne Sandrine Mylonas. Malgré la paralysie d'une jambe et d'un bras, elle s'occupe de 100 mètres carrés de terrain à Plan-les-Ouates. «Comme la terre est rehaussée, mon plan de travail est à la hauteur idéale et je diminue mes efforts», précise-t-elle avec un grand sourire. A en juger par les plantes qui poussent dans les bacs, Sandrine a la main verte. Il faut dire qu'elle est hortultrice de formation. Pour l'arrosage, elle avoue tout de même avoir de l'aide de ses voisins avec qui elle entretient d'excellentes relations.

Un jardin repensé

«Rehausser les terres est une chose, mais il faut penser à une quantité de petits détails», indique Thierry Houlmann. «Si on construit des bacs, il



**De gauche à droite,
M. Longchamp, conseiller d'Etat;
M. Michoud et Mme Madeleine
Francoz.**

faut les séparer par des couloirs suffisamment larges pour permettre le passage d'une chaise roulante. Le sol doit aussi être recouvert par un substrat adéquat, du gravier tassé par exemple.» Ces nouveautés seront optimisées au jour le jour, après avoir été testées concrètement. L'arrosage par exemple constitue encore une difficulté pour les personnes atteintes de -handicap.

Intégration et délasserment

Thierry Houlmann estime que le jardinage est une occupation à laquelle tout le monde a droit. Lorsque Frédéric Schär lui a touché un mot de ce projet, l'idée lui a paru excellente. «Je cultive moi-même une parcelle de jardin», déclare Thierry Houlmann. «Je connais donc le plaisir du délasserment après une journée de labeur, ainsi que du contact avec les voisins.» Grâce au jardin, l'intégration des personnes trop souvent mises en marge de la société est facilitée. L'amitié se crée souvent au milieu d'une activité commune.

Jardin et handicap, un ménage possible

Soucieux d'apporter sa contribution à des personnes à mobilité réduite, la Fédération Genevoise des Jardins Familiaux (FGJF) a échafaudé le projet de quelques parcelles -spécialement adaptées. «Il n'y a pas de raison que le potager ne puisse pas profiter à tout le monde», déclare Thierry Houlmann. «Ces réalisations sont

une première en Suisse, et nous espérons que d'autres organismes suivront l'exemple.» Pour que les aménagements soient effectués au plus proche des besoins réels, une étude de faisabilité s'est opérée sous la houlette de Frédéric Schär à l'origine de l'idée, et de Claire Kneuss, membre du comité central de la Fédération Genevoise. L'aide de plusieurs institutions spécialisées a été requise, telle que Foyer Handicap à Cressy.

Grâce à l'aide financière apportée par diverses institutions, Fonds Helios, Fondation Hans Wilsdorf, Association Genevoise du Coin de Terre, Fédération Suisse des Jardins Familiaux, Association romande des Jardins Familiaux et enfin de la FGJF, les travaux ont pu avoir lieu.

er du genre en Suisse. «Ce type de petits projets est extrêmement important pour des individus trop -souvent en marge de la société», estime Mark Zumbuehl, membre de la direction de Pro Infirmis qui s'engage pour l'intégration des personnes handicapées. «Les programmes de grande envergure, tels que des installations dans des stades de foot par exemple, ne sont pas toujours les mieux ciblés.»



Parcelles pour personnes à mobilité réduite.

Des jardins exemplaires

Ces aménagements pour personnes handicapées ne laissent pas indifférent. Ralph Buschmann, cofondateur du Fil du Doubs, une maison de vacances pour personnes handicapées physiques à Saint-Ursanne (JU), voit dans les installations de Genève un exemple à prendre, à condition de trouver les finances. «Je connais plus d'un résident qui serait heureux de cultiver ses légumes! Le retour à la terre et à la nature entraîne souvent un bien-être, profitable aux personnes handicapées ou non.»

L'exemple de Plan-les-Ouates, ainsi que du groupement des Blanchets au Grand-Saconnex (GE), est le premi-



Des plantes, semences et conseils pour tous les jardiniers, jeunes et âgés

Finlande: Les jardiniers russes interpellent le président POUTINE

Maija ROINILA, secrétaire de Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry

Le congrès national de la fédération des jardins russes, qui s'est tenu à Saint-Petersbourg les 23 et 24 août 2007 a fait un appel au président Poutine. Dans leur pétition les congressistes ont souligné entre autres: «que le développement du mouvement du jardinage est ralenti par l'économie globale, le processus social et politique ainsi que par les problèmes dans notre société. Des plans destinés à améliorer la santé de la popu-

lation, à résoudre les problèmes de la production alimentaire, les problèmes du logement et de la démographie ainsi que des plans pour améliorer la qualité de l'enseignement ont été adoptés par le Parlement.

En soutenant les jardiniers et en créant une infrastructure décente pour les villages de jardins, le gouvernement aura une chance pour alléger notamment les problèmes de la pro-

duction alimentaire et du logement, pour améliorer la santé publique, et aider les citoyens âgés à s'adapter à leur âge, pour donner aux enfants une place pour se reposer dans des camps d'étude et les initier à travailler un lopin de terre personnel, pour renforcer les liens familiaux et améliorer la situation démographique.

Afin de mettre en pratique avec succès les plans ci-avant mentionnés, le

Gouvernement devra soutenir sérieusement le développement du mouvement de jardinage »

Madame Liisa VASAMA, présidente de la fédération finlandaise des jardins familiaux a participé en tant qu'invitée d'honneur au troisième congrès national de la fédération des jardiniers russes. Elle a fait le rapport suivant du congrès :

Le jardinage est important en Russie

Du point de vue du nombre des adhérents le mouvement des jardins familiaux (datša) est le plus grand mouvement social en Russie. La fédération des jardiniers russes regroupe 80 organisations locales. Les organisations locales regroupent

Le jardinage est une occupation de loisirs saine

L'Académie de la médecine militaire, a fait une recherche concernant les personnes pratiquant un jardinage de loisirs. Sa conclusion est que l'expectative de la vie est améliorée de 15 à 20 % parmi les gens qui font du jardinage et passent leurs loisirs dans les abris de jardin.

Le jardinage est un mouvement social et moral important

Il est très intéressant de noter que le congrès a souligné que le mouvement du jardinage avait une réelle signification sociale et morale en Russie. Il fortifie les liens familiaux, maintient les retraités en activité et

800.000 parcelles de jardin couvrant une surface de 58.000 hectares. Plus de 2.500.000 de personnes se consacrent au jardinage et passent leurs loisirs sur les parcelles.

La ville de Saint-Pétersbourg subsidie les activités des associations locales de jardins par un milliard de roubles pendant les huit prochaines années. Cet argent sera utilisé pour améliorer l'électricité, pour des travaux de plomberie et pour l'évacuation correcte des déchets. La sécurité sera également améliorée. On offrira des activités aux enfants pendant les vacances scolaires et un service médical sera mis à la disposition des jardiniers.

Finalement la fédération russe a élaboré un programme de développement allant jusqu'à l'an 2010. Le 150ième anniversaire du successeur de l'association impériale des jardins russes sera célébré en l'an 2008.



Président Vasili i. Zaharjashev de la fédération russe d'adresse aux délégués

d'innombrables ensembles de jardins (l'équivalent des associations locales des fédérations membres affiliées à l'Office International). En tout la fédération des jardiniers russes représente approximativement 70 millions de Russes. Elle favorise le jardinage et stimule la réalisation des buts des jardiniers tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Suivant les calculs du ministère de l'agriculture 70 % des légumes, 80 % des pommes de terre et 49 % des fruits et baies, cultivés en Russie sont cultivés par des jardiniers associés dans les jardins familiaux.

résout les problèmes d'habitation. En plus les enfants apprennent à respecter la terre.

A Saint-Pétersbourg on désigne chaque année un jardinier de l'année et on constate que le nombre des personnes participant à ce concours est en constante augmentation.

Saint-Pétersbourg soutient le jardinage

Le siège de la fédération se trouve à Saint-Pétersbourg.

A Saint-Pétersbourg et dans les environs de Leningrad on compte

Réunions

Suisse

Congrès concernant la nature à Bâle

Pays-Bas

Congrès annuel: 14 juin 2008 à Utrecht

France

Assemblée générale et congrès les 24 et 25 mai 2008 à Dijon

Sujet: L'eau: un enjeu pour nos jardins

Tables rondes:

- La ressource en eau
- Les causes de la mise en danger de la ressource en eau potable
- Les bonnes pratiques au jardin

Intervenants:

Jean-Marie PELT, Fondateur de l'institut Européen d'Ecologie

Jacques MY, Directeur général de l'Union des Entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces verts

François VEILLERETTE, Président de Générations Futures

Allemagne

6 séminaires à 3 jours chacun avec environ 50 participants venant de toutes les fédérations nationales affiliées à la fédération centrale sur les thèmes:

- Droit;
- Questions pratiques de jardinage
- Société et questions sociales
- Relations publiques

■ Journée du Jardin à Neu-Ulm le 8 juin 2008: cérémonie d'ouverture pour toute la République

■ 2^{me} congrès des jardins familiaux à Bielefeld les 9 et 10 octobre 2008

Finlande

■ Réunion conviviale le 19 juillet 2008 à Tampere

■ Séminaire de formation pour les présidents des associations locales. Le sujet est la gestion réussie des associations

Documentation

Suisse

■ Informations concernant les allergies au jardin

Pays-Bas

■ Brochure: „Stratégie nationale pour l'aménagement du territoire et jardins familiaux“ (Nota Ruimte en volkstuinen) publiée conjointement par l'AVVN et le département de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour les conseils municipaux

■ Brochure de l'AVVN concernant un jardinage écologique (Natuurlijk Tuinieren)

France

■ Film d'actualités Gaumont de 1910-1915 sur l'abbé Lemire et visites officielles dans les jardins (12 min.)

Allemagne

- Brochure: Pollution du sol dans les jardins familiaux
- Tip de la semaine pour le jardinage par dpa
- Tip du mois pour le jardinage sur Internet
- Bulletin d'information mensuel

- Der Fachberater no- 1 - 4/2007
- Rapport d'activité et rapport financier de 2003 - 2006 à l'occasion du 25^{me} congrès de la fédération nationale
- „Grüne Schriftenreihe“ no. 189 - 193

Finlande

- Guide concernant une gestion adéquate des déchets dans les jardins familiaux

Informations utiles

Pays-Bas

- Au cours du mois de novembre le Parlement néerlandais a voté un fonds de 4 millions d'Euros pour stimuler le développement de nouveaux ensembles de jardins familiaux. Ceci a été proposé et décidé par le Parlement après un lobbying intensif de l'AVVN.
- Ouverture du nouveau centre d'activités et d'information pour le jardin et la nature de l'AVVN à Utrecht en Mai 08
- En 2008 nous démarrerons un nouveau projet. Ensemble avec la ville d'Utrecht nous comptons créer un kit d'ustensiles pour un jardinage écologique destiné aux propriétaires d'un jardin situé près de leur maison.

France

- Mise en place d'une Charte pour l'Environnement proposée aux associations adhérentes afin de s'engager vers des pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

- Projet de rénovation de la législation en cours en attente depuis plusieurs années. Une opportunité de validation peut avoir lieu en 2008. Elle concerne la protection des jardins, l'obligation faite de remplacer les sites de jardins expropriés pour cause d'utilité publique ou autres projets d'urbanisme.

Allemagne

- Publication d'une étude au niveau fédéral: L'importance sociale du mouvement des jardins familiaux ainsi que son importance pour l'aménagement des villes et l'écologie, commandée par le ministère fédéral du transport,
- des bâtisses et du développement urbain
- Publication d'une nouvelle brochure: un jardinage respectueux de la nature
- Publication d'une nouvelle brochure: Biodiversité
- Journée du Jardin: Événement de relations publiques sous l'aspect: Santé en provenance du jardin



Contenu

Trait d'Union 41

Nouvelles du Conseil de l'Europe

- 31** Conseil de l'Europe: Nature et culture
 - La Convention culturelle européenne et la nature
- 33** Conseil de l'Europe: Nature et culture
 - La Convention européenne du paysage, synthèse de la nature, de la culture et des droits de l'homme
- 36** Conseil de l'Europe: Patrimoine et développement durable
 - Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en Europe
- 39** Conseil de l'Europe: La Convention européenne des paysages
 - L'Adoption de la convention
- 42** Conseil de l'Europe: Santé et environnement
 - Editorial

La Convention culturelle européenne et la nature

Roberta Alberotanza avec la collaboration d'Alexandra Wolframm,
Présidente du Comité directeur et le culture (CDCULT)



paysage en Slovénie près de Portoroz

«La nature et supérieure à l'art» (Roi Lear, Shakespeare). Nature et art sont donc antagonistes. La nature dicte ses conditions : la vie humaine, le besoin de comprendre le monde et les tentatives de l'art d'aller au-delà de ses limites. Dans ce sens il est bien justifié de donner raison au Roi Lear.

Pourtant, entre nature et culture, à côté de cette dichotomie, existe aussi un lien positif : la prise en compte de la nature est en fait un acte culturel. Lors des premières manifestations de la culture humaine, la nature en était déjà le sujet. Ceci est témoigné par l'art rupestre, la première transformation de la perception intellectuelle de la nature en art et en même temps la naissance du sacré.

Cette transformation a pu se réaliser à travers la croyance en la magie de l'image, dont les exemplaires les plus anciens ont approximativement le même âge que les premières expressions du savoir-faire humain. Au cours de l'histoire de l'humanité la relation culturelle avec la nature a pris des formes de plus en plus nu-

ancées et diverses, comme l'art des jardins, les œuvres littéraires de certains grands écrivains – telles que les « Métamorphoses des plantes » ou le « Voyage en Italie » de Goethe – et le tourisme culturel. Les origines de ce dernier remontent au Moyen Âge : les pèlerins de la route de Saint-Jacques de Compostelle ont probablement inspiré les voyageurs du Grand Tour.

L'attraction pour la nature a stimulé les voyages, tout comme ces derniers ont influencé la nature : l'époque des découvertes, commencée avec la traversée de l'Atlantique au XV^{ième} siècle, a apporté à l'Europe des produits agricoles qui ont transformé l'agriculture et les paysages ruraux du continent. Les voyages du Portugais Vasco da Gama ont contribué à l'enrichissement de la diversité des plantes connues et cultivables en Europe. De nos jours, l'intérêt culturel pour la nature continue à se manifester par l'art. Les tableaux de Paul Klee ou la « Land Art » en sont une preuve. Des expressions de cet intérêt se retrouvent également dans la perception de la dimension esthétique des territoires, à savoir

le paysage. Dans ce cadre, même l'agriculture a parfois dû s'adapter aux nouveaux besoins culturels liés à la nature. Ce n'est pas par hasard qu'au cours des dernières décennies l'agritourisme et l'agriculture biologique, qui permettent une approche plus respectueuse de la nature, ont obtenu un tel succès.

La prise en compte de la nature par le droit – en soi aussi un acte culturel – a donné lieu à plusieurs actes normatifs (conventions internationales, législations nationales et de l'Union européenne). La mise en valeur de la nature par ces actes ne se limite pas seulement à la nature au sens strict, mais aussi à des sujets apparentés, comme le paysage, fortement liés à l'expérience culturelle. Dans ce contexte, la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe représente un exemple significatif.

Un texte de référence

La Convention culturelle du Conseil de l'Europe de 1954 peut représenter aujourd'hui un texte de référence pour la protection et la mise en va-



Dessin mural à Malte



Les voyages ont favorisé l'importation de produits agricoles nouveaux et ont transformé l'agriculture et les paysages ruraux

leur de l'ensemble de ces approches et intérêts. La sensibilité vis-à-vis de la nature dans les années 50, lors de l'adoption de ce traité international, était très différente d'aujourd'hui. C'était un moment dans lequel les besoins de renforcer l'entente et la connaissance entre les peuples, suscités par la catastrophe européenne de la Seconde Guerre mondiale, étaient prépondérants. Conformément à ces besoins, les dispositions de cet instrument juridique fondamental accordent une grande importance à l'étude des langues, de l'histoire et de la civilisation des Parties contractantes, mais ne font pas directement référence à la nature.

Sûrement la coopération entre les peuples reste l'objectif prioritaire. Pourtant, la notion de « culture » et sa portée doivent être reconsidérées par rapport aux changements socio-culturels de nos sociétés. Dans les pays économiquement et industriellement développés, l'être humain est de plus en plus éloigné de la nature. Il ressent néanmoins – ou précisément pour cette raison – un besoin de s'en rapprocher.

En tenant compte de ses objectifs principaux tels que l'échange et la coopération, les activités relatives à la mise en œuvre de la Convention culturelle devraient essayer, dans le futur, de prendre en compte ce be-

soin. Cet objectif ne peut être obtenu que par une approche transversale impliquant des activités déjà existantes auprès du Conseil de l'Europe: les programmes relatifs au développement territorial durable, au patrimoine culturel et aux itinéraires culturels.

Le 50e anniversaire de la Convention culturelle représente une formidable occasion pour discuter de ces nouvelles perspectives afin que la nature puisse finalement devenir une raison supplémentaire d'échange et de coopération entre les peuples d'Europe.

**Article publié dans la revue
NATUROPA 102/2004**

La Convention européenne du paysage, synthèse de la nature, de la culture et des droits de l'homme

Enrico Buergi, Président de la Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage, entrée en vigueur le 1er mars 2004 est la plus récente des conventions du Conseil de l'Europe vouée au patrimoine européen.

En raison de l'importance du rôle du Conseil de l'Europe pour la communauté européenne tout entière, il manquait encore un volet « paysage » à l'engagement de ses Etats membres.

Les Conventions de la Valette et de Grenade étaient en effet axées sur le patrimoine archéologique et architectural et la Convention de Berne sur la faune et la flore sauvages et les milieux naturels. Certains des éléments majeurs du volet nature et culture de l'Europe étaient donc traités mais le cadre général manquait encore.

Ce n'est donc pas par hasard que les instances préoccupées de la sauve-

garde de notre capital naturel et culturel, se sont aperçus de ce manque, et que des travaux ont été entrepris au niveau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, puis au niveau intergouvernemental afin d'élaborer la Convention de Florence, signée le 20 octobre 2000.

La construction d'une Europe unie

Cet instrument, berceau commun à la nature et à la culture, concerne désormais tout le paysage européen, dans la globalité de ses expressions. Il nous ouvre les yeux sur le fait que la sauvegarde, la remise en état et la promotion du paysage dans son ensemble selon les critères du développement durable sont, tout simplement, les conditions sine qua non de la réussite de cet enjeu primordial qu'est la construction d'une Europe unie.

Dès la Conférence ministérielle d'ouverture à la signature de la con-

vention la plupart des Etats européens, auxquels s'ajoutent différentes organisations européennes oeuvrant en faveur du paysage, ont mis sur pied, sous l'égide de la Direction générale de l'Education, de la Culture et du Patrimoine, de la Jeunesse et du Sport (DG IV) du Conseil de l'Europe, les critères nécessaires à une mise en œuvre de la Convention européenne du paysage à tout niveau (local, régional et national) et avec tous les partenaires et acteurs à impliquer (population, administration, recherche appliquée, instances décisionnelles).

Maints exemples de mise en œuvre ont été présentés et mis à disposition de tous les intéressés (voir le site Internet www.coe.int/convention-europeenne du paysage). Un numéro de la revue NATUROPA du Conseil de l'Europe a été également entièrement consacré à cette convention, en quatre versions linguistiques.



Jardins de couvent à Luxembourg

Il s'agit donc d'une première avancée suite à la Recommandation 150 (2004) du 27 mai 2004 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux adressée au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe permettant de veiller à ce que le système de suivi de la convention :

- puisse garantir une approche transversale et que le rôle des collectivités territoriales soit pris en compte de manière appropriée ;
- soit suffisamment souple pour que les décisions prises par les comités puissent être rapidement traduites en actions concrètes.

Le Congrès recommande au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe d'inviter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier la Convention européenne du paysage afin que celle-ci puisse être rapidement appliquée sur l'ensemble du territoire européen.

L'atout principal de la convention est qu'elle donne les principales ori-

entations des petites et grandes interventions dans le tissu européen conformément aux critères du développement durable et de la valorisation du cadre de vie quotidien des citoyens. Et ce, pour tout paysage, car, pour chacun de nous notre paysage quotidien est, à juste titre, qu'il soit ou non remarquable, notre paysage.

Mise en œuvre

La mise en œuvre de la convention représente donc un défi pour tous et plus particulièrement pour les responsables chargés des interventions aux répercussions directes ou indirectes sur le paysage. Les ingénieurs, architectes, instances décisionnelles sont à ce titre invités à agir en encadrant plus encore leur activité dans le présent. Ils sont invités à respecter ce qui est l'impression de notre identité et de notre patrimoine culturel, en sauvegardant et en valorisant les paysages naturels et culturels. Il s'agit de promouvoir la diversité, non l'uniformité, de favoriser la créativité qui n'est pas obligatoirement synonyme de réalisation monumentale. Il

leur faudra agir en conséquence du fait que le respect du paysage est d'abord un respect....de soi-même.

La Convention européenne du paysage est étroitement liée au domaine d'activité principal du Conseil d'Europe, le respect des droits de l'homme. La convention prévoit en effet que chaque Partie s'engage à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel et fondement de leur identité. Les Principes directeurs pour le développement territorial durable du continent européen (Recommandation Rec (2002) 1 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe) qui mettent en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie doivent dans ce contexte être également mentionnés.

Une mise en œuvre judicieuse de la convention est un atout primordial permettant d'impliquer l'aménagement du territoire à tout niveau. C'est

pourquoi le Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) est associé au suivi des activités du Conseil de l'Europe en ce domaine, en collaboration avec les deux Comités directeurs pour la diversité biologique et paysagère (CODBP) et pour le patrimoine (CDPAT).

Les atouts de la Convention européenne du paysage

La convention:

- 1) concerne le paysage dans sa globalité (urbain, périurbain, agricole, naturel) ;
- 2) Est le premier traité international

exclusivement consacré au paysage ;

- 3) Préconise la reconnaissance juridique du paysage ;
- 4) Traite des espaces terrestres, aquatiques et maritimes ;
- 5) Porte sur les espaces urbains, périurbains et naturels ;
- 6) S'engage pour la protection, la gestion et la valorisation des paysages selon leurs nécessités ;
- 7) Propose un rôle actif aux citoyens ;
- 8) En adhérant, les Etats :

- Définissent et mettent en œuvre leur politique du paysage ;
- Formulent des objectifs de qualité paysagère pour tout leur territoire ;
- Mettent en place des moyens d'intervention ;

■ Intègrent le paysage dans leurs politiques de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, sociale, culturelle, économiques ;

■ S'engagent pour la formation de spécialistes.

Article publié dans la revue NATUROPA 102/2004

un paysage urbain (Bruxelles)



Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

Moreno BUCCI, Ancien Président du Comité du développement durable du CPLRE



Conseil de l'Europe à Strasbourg

Les pouvoirs locaux et régionaux peuvent jouer un grand rôle dans le développement des stratégies nationales de développement durable. Ils ont déjà joué un rôle clé en 1992 à la Conférence de Rio qui définissait un cadre d'action mondial pour le développement durable. La perception du développement durable et la manière de le mettre en œuvre ont évolué depuis 1992 ; en effet, le développement durable est davantage perçu aujourd'hui comme un mouvement « environnemental », mais il comprend aussi, parmi ses aspects prioritaires au niveau local, la réduction de la pauvreté, l'équité, la justice sociale et la sécurité.

Au cours de la dernière décennie, les pouvoirs locaux et régionaux en Europe se sont appuyés sur leurs forces internes pour devenir les moteurs ou les médiateurs du développement durable. Ils arrivent à bien gérer les affaires publiques et à répondre aux besoins de leurs populations, créant ainsi un effet positif et cumulatif sur les conditions environnementales, économiques et sociales malgré les difficultés juridictionnelles et autres barrières qui continuent d'entraver les efforts dans le domaine du développement durable.

La question a toujours occupé une

place de premier ordre dans le programme d'activités du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE). Depuis dix ans, un certain nombre de rapports, résolutions et recommandations ont été adoptés dans le domaine du développement durable. Permettez-moi de ne mentionner que quelques-uns des textes adoptés au cours de cette période.

Le rapport sur « La politique des pouvoirs locaux et régionaux dans le domaine de l'aménagement et de la protection de l'environnement en Europe » (1972) étudie la manière dont les pouvoirs locaux et régionaux



Salle de réunion du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

s'organisent pour faire face à leurs responsabilités environnementales. Celui sur « La quantité et la qualité de l'eau potable en Europe » (1992) met en lumière les problèmes de l'approvisionnement en eau et propose des mesures pour les résoudre. Le rapport sur « Combattre l'effet de serre et protéger la couche d'ozone » (1993) recommande un certain nombre de mesures politiques en vue de prévenir une catastrophe climatique.

Le rapport sur « Le développement durable aux niveaux local et régional » (1997) fait l'inventaire des initiatives prises par les gouvernements locaux et régionaux pour faire du développement durable un objectif clé dans la prise de décision. Celui sur « Les instruments économiques des pouvoirs locaux et régionaux pour l'environnement » (1997) montre la manière de mettre en œuvre efficacement ces instruments aux niveaux local et régional. Enfin, celui sur « La sûreté nucléaire et la démocratie locale et régionale » (1998) en appelle aux droits de consultation, d'accès à

l'information et à la responsabilisation de l'industrie nucléaire européenne vis-à-vis des pouvoirs locaux et régionaux.

La Convention européenne du paysage, qui est également une initiative du Congrès, offre aux citoyens européens une protection juridique internationale pour répondre à la nécessité de protéger le paysage.

Fort de ce solide héritage, le CPLRE a créé, dans le courant de l'an 2000, une commission du développement durable – une de ses quatre commissions statutaires – dans le cadre de ses réformes structurelles, réaffirmant ainsi que les pouvoirs locaux et régionaux doivent être la composante-clé des stratégies nationales de développement durable pour la réussite de ce type de programmes.

Tout comme le Congrès, la Commission est subdivisée en chambres (l'une pour les pouvoirs locaux et l'autre pour les régions), et elle se réunit aussi en séances plénières;

elle a commencé ses activités par l'élaboration d'un rapport sur « Les stations de base des téléphones mobiles et les pouvoirs locaux et régionaux » (2001).

Le rapport a été motivé par la prolifération des antennes de télécommunications en Europe, souvent érigés près des zones résidentielles, sans information ni consultation des populations. Les normes nationales concernant les limites de l'exposition aux champs électromagnétiques sont très variées. Cette situation suscite des préoccupations au niveau des populations et des pouvoirs locaux et régionaux, et une majorité de personnes souhaite que l'on renforce le contrôle. Selon le rapport, les lacunes des connaissances actuelles en la matière suffisent à justifier l'adoption d'une approche prudente. La recommandation vise à introduire des limites d'exposition plus rigoureuses et à renforcer le pouvoir des gouvernements locaux et régionaux dans la prise de décisions concernant l'installation d'infrastructures de télé-

communications dans leur région.

La Commission a également élaboré un rapport sur « La libéralisation du marché énergétique et le développement durable » (2002). Ce rapport souligne que les principaux effets de la déréglementation, notamment la réduction des prix de l'électricité et les incertitudes de plus en plus grandes chez les investisseurs en ce qui concerne les capacités de production d'électricité, ont des incidences négatives sur les technologies respectueuses de l'environnement. Dans sa recommandation, le CPLRE lance un appel en faveur d'une stratégie énergétique intégrée impliquant tous les niveaux de gouvernement et tous les secteurs de la société pour relever le défi de l'augmentation rapide de la demande d'énergie et de la menace accrue liée au changement climatique.

Un autre rapport récemment élaboré traite de « La problématique de l'espace rural en Europe » (2002). Les populations rurales sont touchées par les principales forces du changement. Les changements sociaux ou technologiques, l'agriculture moderne, le développement urbain, la négligence et d'autres forces détériorent rapidement, voire détruisent, le patrimoine rural. Il importe de centrer les efforts sur la redynamisation

et le renforcement des économies rurales : les programmes de développement rural doivent prendre en compte les principales préoccupations de l'espace rural, sensibiliser et recourir au dynamisme des populations des campagnes. La recommandation propose un grand nombre de mesures politiques qui nécessitent la participation de nombreuses instances, tant publiques que privées, aux niveaux local, régional, national et international.

Les populations ont subi des pertes et des dégâts importants à la suite des grandes catastrophes et des situations d'urgence de ces dernières années. Que ces catastrophes soient naturelles (inondations, tempêtes, tremblements de terre, glissements de terrain, avalanches, feux de forêt) ou provoquées par l'homme (pollution de l'eau et de l'air, accidents industriels ou de transport), les pouvoirs locaux doivent jouer un rôle dans la prévention, l'information, la formation et la remise en état de l'environnement. Le rapport sur « Les autorités locales confrontées aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence » identifie certaines lacunes actuelles et indique les voies et moyens d'y remédier ; il invite également le CPLRE à préparer ultérieurement un manuel à l'intention des pouvoirs locaux sur la manière

de faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence.

Enfin, à l'occasion du 10^e anniversaire de la Conférence de Rio, le CPLRE a élaboré un rapport sur « Rio + 10 : vers le prochain sommet mondial pour le développement durable » qui passe en revue les progrès accomplis par les pouvoirs locaux et régionaux dans la mise en œuvre d'Action 21 et dans l'application des principes adoptés par la Conférence de Rio en 1992. Le rapport intègre aussi une déclaration qui constituera la contribution du CPLRE au prochain sommet sur le développement durable prévu à Johannesburg en août 2002. La déclaration exhorte les différents niveaux de gouvernement à prendre des mesures concrètes en faveur du développement durable et à accélérer la transition vers des sociétés sécurisantes, équitables et durables.

**Article publié dans la revue
NATUROPA 97/2002**

L'adoption de la Convention

Roberta Alberotanza, Vice-présidente du Comité directeur de la Culture (CDCULT)

Paysage urbain (Bruges)

Trois sentiments différents peuvent être exprimés. Ils reflètent l'engagement du gouvernement italien en faveur de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention européenne du paysage, désormais connue sous le nom de Convention de Florence.

Ce résultat, fruit d'un travail commun, laisse augurer que, dans le futur, la coopération européenne sera davantage renforcée dans ce domaine.

La reconnaissance

Mon premier sentiment est de reconnaissance envers les collègues des différents ministères et ambassades qui, chacun selon ses propres compétences, se sont engagés à fond pour que la Convention, dans le cadre de la Présidence italienne du Conseil de l'Europe, soit d'abord adoptée

par le Comité des Ministres, à Strasbourg, le 19 juillet 2000, puis ouverte à la signature des Etats membres, à Florence, le 20 octobre de la même année.

Cet engagement a pu se fonder sur le travail du Comité du patrimoine culturel et du Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère.

Sous leur égide équilibrée, entre septembre 1999 et février 2000, un comité de rédaction a validé le projet de Convention élaboré, entre 1994 et 1998, par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe.

Ma reconnaissance s'étend également à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui a toujours apporté le soutien politique nécessaire à l'aboutissement de la négociation intergouvernementale.

La satisfaction

La satisfaction est le deuxième sentiment qui m'anime. Satisfaction de constater qu'un rêve est finalement devenu une réalité. En effet, l'un des principaux objectifs de cette Organisation est de transformer en principes juridiques les idéaux qui fondent la civilisation européenne et lui permettent de se développer.

Conscient de son rôle et de son expérience et fort de sa proximité aux citoyens, le Conseil de l'Europe réfléchit en permanence afin d'identifier les idéaux contribuant à la consolidation de l'identité culturelle européenne, et ce, notamment après les grandes transformations politiques, sociales et économiques qui ont marqué l'histoire de notre continent lors des dix dernières années.



Paysage marin

Dans le cadre de la réflexion continue que mène le Conseil de l'Europe, l'idéal paysager a été reconnu comme facteur essentiel pour la qualité de notre cadre de vie et composante fondamentale de nos identités plurielles.

Sur cette base, il a été traduit en principes juridiques communs à l'ensemble des Etats européens dans le cadre d'un texte largement reconnu pour son caractère innovateur, et ce, grâce aussi aux méthodes démocratiques qui ont permis son élaboration.



Paysage urbain (Rome)

Cette satisfaction est même amplifiée lorsque l'on considère la complexité de l'objet et de l'extension du champ d'application de la Convention. En effet, des résistances étaient exprimées par certains organismes spécialisés dans le domaine de la protection de la nature ou de la conservation du patrimoine qui souhaitaient maintenir le paysage dans le cercle fermé de leurs propres compétences.

Afin de réagir à ces tendances, tout en faisant référence à des préoccupations liées à la nature et au patrimoine culturel, le projet initial de la Convention s'est fondé sur des motivations de nature sociale et c'est peut-être grâce à ces types de motivations qu'il a pu surmonter les difficultés conceptuelles liées d'une part à la définition du paysage, à ses polysémie et pluridisciplinarité, et, d'autre part, à la dualité de ses dimensions subjective et objective.



Paysage rural

Grâce à la ténacité des auteurs de projet, la Convention peut aujourd'hui se fonder sur une conception de paysage très innovatrice, en mesure de modifier l'approche des politiques publiques en matière d'environnement, de patrimoine culturel et d'aménagement du territoire aux niveaux national et européen.

La Convention établit en fait que le paysage doit faire l'objet d'une reconnaissance et d'une protection juridique indépendamment de la valeur

ou de la qualité qu'il exprime. Cela implique que non seulement les territoires ayant une valeur ou une qualité paysagères extraordinaires doivent bénéficier d'une protection paysagère mais que cette protection doit être étendue à l'ensemble des territoires des Etats, et ce, notamment par rapport aux paysages ordinaires et dégradés.

Le Conseil de l'Europe est ainsi parvenu à démocratiser le paysage en mettant à la disposition des gouvernements une clé capable d'ouvrir un nouvel espace d'action publique visant la qualité de vie des populations et se référant à l'ensemble du territoire de nos Etats.

L'espoir

L'espoir est le troisième sentiment qui m'anime car l'importance politique de la Convention européenne du paysage n'a pas échappé à nos gouvernements qui, par leurs représentants, ont décidé de la signer. Cependant, la signature ne représente qu'une promesse.

Pour que cette promesse soit tenue et afin que la Convention ne reste pas lettre morte, les organes responsables

de l'intégration des traités internationaux dans le système juridique interne des Etats devraient maintenant compléter l'œuvre commencée par la coopération intergouvernementale.

La réponse du Conseil de l'Europe se doit aussi d'être à la hauteur du succès politique du traité qu'il a su créer. Cette réponse doit ainsi tenir compte des attentes des gouvernements qui, grâce à la Convention, ont de droit et de fait confirmé le rôle exclusif de l'Organisation dans le domaine de la protection du paysage en Europe.

De ce point de vue, il est souhaitable que les activités de promotion et de suivi de la convention exercées sous la responsabilité du Secrétariat général du Conseil de l'Europe continuent à répondre aux attentes des Etats par rapport aux motivations, au caractère et aux buts de ce nouveau traité européen.

A cet égard, nos autorités se félicitent car les structures de la direction concernée ont récemment été adaptées afin de garantir :

- le caractère transversal, global et multidisciplinaire du champ d'application de la Convention ;

- La coordination nécessaire face à la diversité des disciplines scientifiques concernées ;
- La souplesse requise par les politiques sectorielles concernées des Etats.

Ces trois points représentent, à mon avis, les lignes directrices du travail futur et je suis convaincue que le respect de ces principes permettra à l'idéal paysager qui est à la base de la Convention de Florence de continuer à dégager sa force spirituelle, source et guide irremplaçable pour le succès de nos activités communes.

PS : 2007 la convention est maintenant ratifiée par 26 Etats et 8 Etats l'ont signée.

**Article publié dans la revue
NATUROPA 98/2003**

Pour une politique élaborée en commun : la Conférence de Londres

Dr Gro Harlem Brundtland, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé

C'est en 1987, alors que je présidais la Commission mondiale sur l'environnement et le développement – à l'origine du rapport : Notre avenir à tous – que j'ai compris que la durabilité reposait sur une politique élaborée en commun. Sans communication ni collaboration entre les différents secteurs, nous ne pourrions avoir une approche globale de notre précieuse planète, dont les ressources sont limitées et dont l'intégrité conditionne la vie humaine.

Deux ans plus tard, l'Organisation mondiale de la santé réunissait les ministres de l'Environnement et leurs collègues ministres de la Santé des Etats membres de la région européenne de l'OMS. L'objectif étant de définir et de formuler les politiques communes, les ministres rédigeaient une Charte européenne de l'environnement et de la santé lors de la première Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé à Francfort en 1989. La grande étape suivante a consisté en un plan d'action sur l'hygiène de l'environnement et une déclaration, approuvés lors de la deuxième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé à Helsinki en 1994. Après les politiques et la programmation, il fallait passer à la mise en œuvre. La troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, qui s'est tenue à Londres du 16 au 18 juin 1999, a eu pour thème le partenariat dans l'action.

Pour Londres 99, nous nous concentrons sur des domaines pour lesquels nos Etats membres estiment qu'ils obtiendront les meilleurs résultats en termes d'effets bénéfiques pour la santé : l'eau, les transports, l'industrie et le lieu de travail ; les Plans d'action nationaux sur l'environnement et la santé, l'économie et la participation du public. A ces thèmes, nous avons ajouté le nouveau problème de l'environnement et de la santé des enfants. Les Etats membres européens ont eux aussi des responsabilités de portée planétaire, si bien que le changement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la santé humaine sont également inscrits au programme.

En Europe, il nous a fallu admettre que même les sociétés les plus riches ne pouvaient se permettre de détruire les bases naturelles de l'existence humaine. Les Etats le savent bien, car des informations convaincantes ont été communiquées et largement diffusées. Pourtant, lorsque l'on demande aux décideurs d'axer leurs investissements sur la santé et le bien-être, ils font souvent preuve d'une dangereuse réticence à agir. Cependant, les choses sont en train de changer. En effet, comme les décideurs d'aujourd'hui s'aperçoivent des multiples conséquences économiques de l'inaction, ils ont de plus en plus tendance à prendre les décisions qui s'imposent : réduction des émissions de substances qui appau-

vrissent la couche d'ozone, réduction des émissions de dioxyde de carbone pour lutter contre le réchauffement de la planète et autres actions capitales en faveur de l'environnement mondial.

L'inquiétude du public quant à la détérioration de l'environnement est étroitement liée aux effets de cette dégradation sur la santé humaine. Il y a 10 ans, les différents services et ministères n'avaient tout simplement pas l'habitude de travailler main dans la main sur ces problèmes transversaux et, pour de nombreux pays, une telle collaboration reste un défi. Trop de pays se heurtent encore à de telles restrictions économiques que la survie à court terme prime les solutions durables et de long terme. D'autres continuent de choisir les avantages à court terme qu'il y a à écouter des lobbies industriels politiquement puissants, au risque d'accroître les coûts en matière de santé et de négliger l'environnement, comme si nous avions une planète de rechange à portée de la main.

Les transports – à l'ordre du jour de la Conférence de Londres – sont un exemple frappant de secteur pour lesquels une analyse économique nouvelle et honnête en matière de coûts de la protection sociale, de la santé et de l'environnement peut ouvrir la voie à un avenir meilleur. La facture que les citoyens de l'Union européenne doivent assumer pour

les dangers actuels de la circulation routière s'élève à 162.000.000.000 ECU –oui, vous avez bien lu : 162 milliards d'ECU par an. Les bénéfices économiques de l'efficacité sans cesse croissante du transport peuvent être remis en question si l'on tient compte des atteintes à la santé et au bien-être, causées par la pollution atmosphérique, le bruit, les accidents et la circulation « sédentaire », c'est-à-dire les courts trajets.

Si le partenariat et la participation du public sont de beaux concepts, en faire une réalité constitue un défi de taille. Il faut expliquer aux pouvoirs publics qu'une politique axée sur la santé et l'environnement fait gagner et non pas perdre des voix, dès lors qu'elle repose sur des faits et répond aux besoins et aux souhaits des citoyens. Une telle politique contribue également à restaurer la confiance dans l'économie. Il est déjà arrivé que des acteurs commerciaux qui s'étaient dans un premier temps opposés aux politiques de protection de l'environnement aient fini par trouver – lorsqu'elles étaient en application – qu'elles étaient rentables et appor-

taient de nouveaux débouchés sur le marché.

Il nous faut démontrer l'efficacité des nouvelles stratégies ; sinon, comment pourrions-nous convaincre les pays les plus démunis qu'il est possible de sortir de la pauvreté, de la maladie et de la destruction des ressources naturelles ? La Conférence de Londres est un point de départ pour de petits pas – et de grands bonds – vers un avenir meilleur. Nous espérons que les ministres saisiront cette occasion pour adopter un protocole sur l'eau et la santé, une charte sur les transports, l'environnement et la santé, ainsi qu'une déclaration traitant des mesures importantes à prendre sur tous les thèmes abordés.

Le siècle de la concurrence touche à sa fin. Il nous laisse certains résultats impressionnants, mais aussi de nombreux dégâts et injustices à réparer. Le XXI^e siècle devra être le siècle du partenariat et la Conférence de Londres aidera à préparer le terrain.

**Article publié dans la revue
NATUROPA 90/1999**

ADRESSES

Allemagne	Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.	Platanenallee 37 D - 14050 BERLIN	Tél. 0049/30-30 20 71-40/41 Fax.0049/30-30 20 71 39 émail: bdg@kleingarten-bund.de Internet: kleingarten-bund.de
Autriche	Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs	Getreidemarkt 11/10 A- 1060 WIEN	Tél. 0043/1-587 07 85 Fax. 0043/1-587 07 85 30 émail: zvwien@kleingaertner.at Internet. www.kleingaertner.at
Belgique	National Verbond van Volkstuinen vzw/Ligue Nationale du Coin de Terre et du Foyer - Jardins Populaires ASBL	Vereinsnitz: Vogelmarkt 11, B-9000 GENT Skr. c/o L. van BELLEGHEM Oudburgweg 6 B-9830 ST.MARTENS-LATEM	Tél. 0032/9-329 85 22 Fax 0032/9-329 85 22 émail . n.ghesquiere@scarlet.be
Danemark	Kolonihaveforbundet for Danmark	Frederikssundsvej 304 A DK - 2700 BRONSHOJ	Tél. 0045/3 828 8750 Fax. 0045/3 828 8350 émail: info@kolonihave.dk Internet: www.kolonihave.dk
Finlande	Suomen Siirtolapuutarhaliitto ry	Pengerkatu 9 B 39 SF - 00530 HELSINKI	Tél. 00358/ 9-763 155 Fax. 00358/ 9-763 125 émail: sgarden@siirtolapuutarhaliitto.fi Internet:www.siirtolapuutarhaliitto.fi
France	Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs	12, rue Félix Faure F - 75015 PARIS	Tél. 0033/ 1-45 40 40 45 Fax. 0033/ 1-45 40 78 90 émail: j.clement@jardins-familiaux.asso.fr
Grande-Bretagne	The National Society of Allotment and Leisure Gardeners Ltd.	O'Dell House/Hunters Road GB - CORBY Northants NN17 5JE	Tél. 0044/ 1536 266 576 Fax. 0044/1536 264 509 émail: natsoc@nsalg.org.uk Internet: www.nsalg.org.uk
Luxembourg	Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer	97, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg	Tél. 00 352/ 48 01 99 Fax. 00 352/40 97 98 émail: liguectf@pt.lu Internet: www.ctf.lu
Norvège	Norsk Kolonihageforbund	Brugata 1 N - 0186 OSLO	Tél. 0047/22-11 00 90 Fax. 0047/22-11 00 91 émail: forbundet@kolonihager.no
Pays-Bas	Algemeen Verbond van Volkstuinders Verenigen in Nederland	Vogelvlinderweg 50 NL - 3544 NJ UTRECHT	Tél. 0031/ 346 56 16 12 Fax. 0031/ 346 56 40 92 émail: info.avvn.nl Internet: www.avvn.nl
Pologne	Polski Związek Działkowcow	Ul. Towarowa 7a PL - 00839 WARSZAWA	Tél. 0048/ 22- 6 54 62 32 Fax. 0048 /22-6 20 61 12 émail: prezespzd@pzd.pl Internet: www.dzialkowiec.com.pl
Suède	Svenska Förbundet för Koloniträdgårdar och Fritidsbyar	Asögatan 149 S - 116 32 STOCKHOLM	Tél. 0046/ 8 556 930 80 Fax. 0046/ 8-640 38 98 émail: kansli@koloni.org Internet: www.koloni.org
Suisse	Schweizer Familiengärtnerverband	Sekretariat: z. H. von Walter SCHAFFNER Sturzeneggstr. 23 CH - 9015 ST.GALLEN	Tél. 0041/ 71-311 27 19 Fax. 0041/71 - 310 14 53 émail: waschaffner@bluewin.ch
Slovaquie	Slovenský Zväz Záhradkárov Republikový Výbor	Havlickova 34 SK - 817 02 BRATISLAVA	Tél. 00421/ 2-54 77 54 22 Fax. 00421/2-54 77 77 64 émail: zahradkari@stonline.sk
Tchèque	Ceský Zahrádkářský Svaz	Rokycanova 15 CZ - 130 00 PRAHA 3-ZISKOV	Tél. 00420/ 2-227 82 710 Fax. 00420/2- 227 82 711 émail: zahradkari@vol.cz

Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux association sans but lucratif



Adresse: 20, rue de Bragance, L - 1255 Luxembourg

site Internet de l'Office : www.jardins-familiaux.org

COMITE EXECUTIF: Eugeniusz KONDRACKI (P) Président de l'Office
Wilhelm WOHATSCHKEK (A); président du comité exécutif

Achim FRIEDRICH(D) ; Hervé BONNAVAUD (F) ; Lars OSCARSON (S) ; membres ; Jean KIEFFER (L) trésorier
Malou WEIRICH (L) secrétaire générale

REVISEURS DE CAISSE : Walter SCHAFFNER (CH),
Geoff STOKES (GB), Chris ZIJDEVELD (NL)

ASSEMBLEE GENERALE: Les fédérations de l'Allemagne, de l'Autriche, de Belgique, de Danemark, de Finlande, de France, de la Grande-Bretagne, de Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, de Pologne, de la République tchèque, de Slovaquie, de Suède, de Suisse

TRAIT D'UNION est édité par l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Familiaux a.s.b.l. et paraît deux fois par an.

Rédaction: Malou WEIRICH, Office International

Distribution: par E-Mail de l'Office International

Conception et réalisation: Zentralverband der Kleingärtner und Siedler Österreichs

Layout/DTP: Werbegrafik-Design Karin Mayerhofer; BeSch, Ing. Beate Scherer

Service photographique: Office International, Malou WEIRICH, Maija Roinila, Jean-Paul Gygli, Jean Kieffer, Gerhard Richter

Date: Avril 2008